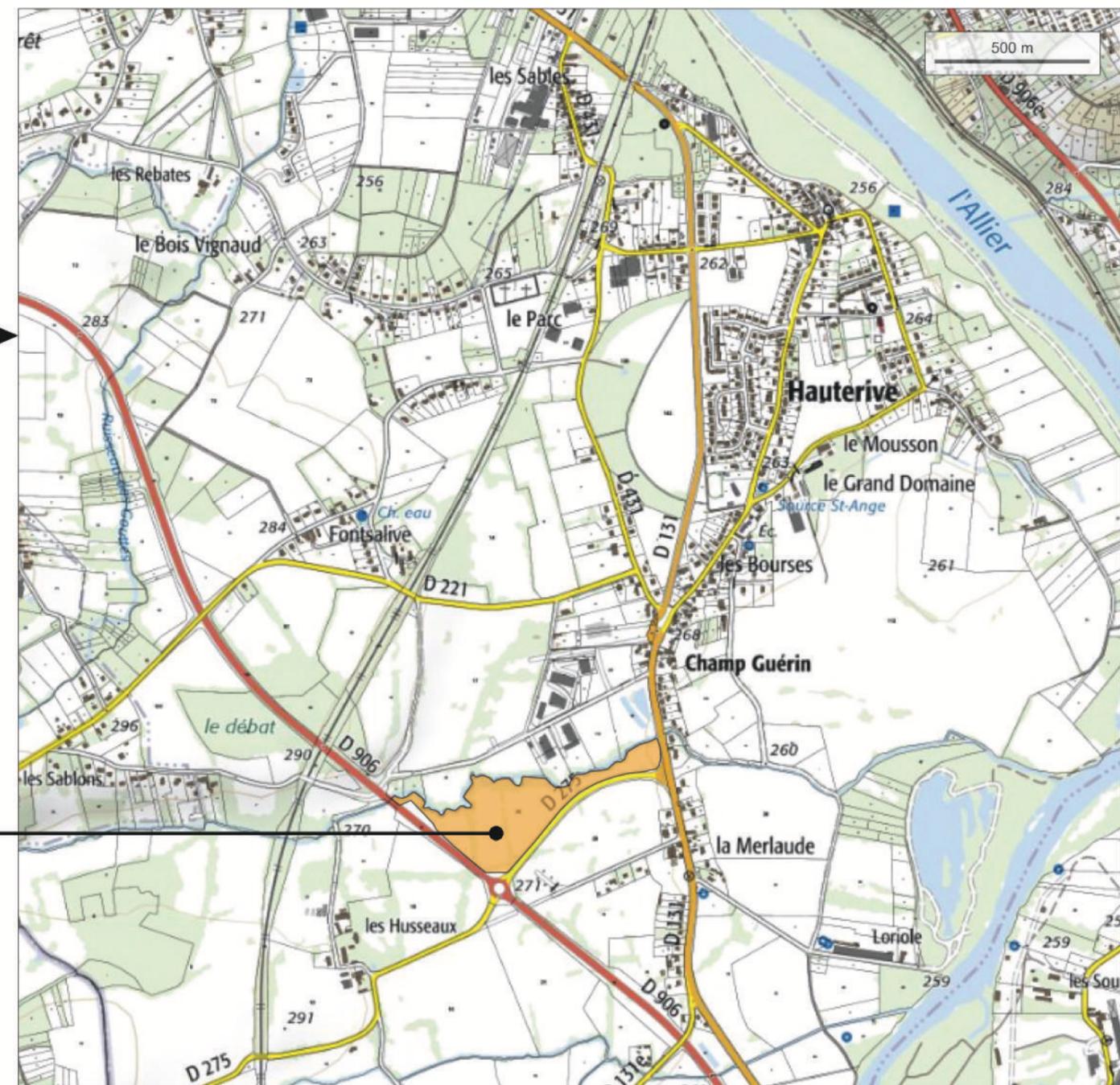


Situation du projet dans le périmètre de l'agglomération - Echelle 1/75 000^e

Situation du projet sur la commune d'Hauterive - Echelle 1/20 000^e



Parcelle n°000_ZM_26
64 637m²

A3 Plan de Situation du Projet 12 Février 2019

DOSSIER ICPE

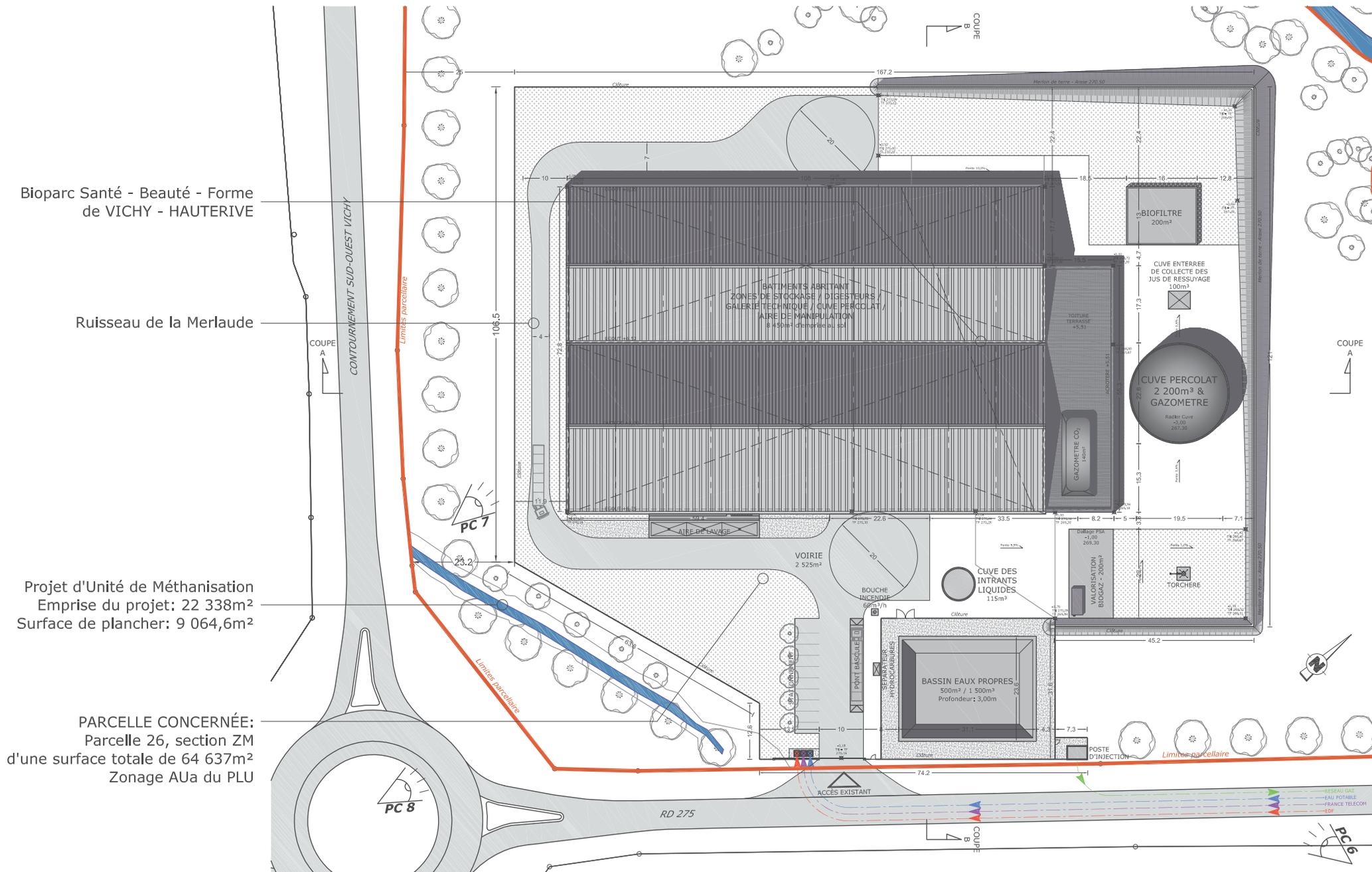
SUD ALLIER BIOMETHA
Unité de Méthanisation Agricole

Echelle -

MATRE D'OUVRAGE
SABM
L'Atrium Vichy
37, Avenue de Gramont
03200 VICHY

MATRE D'OUVRAGE
METHAJOLE
24, Rue Saint Amable - 63200 RIOU
T / 04 73 33 47 82
E / fabrice.leturlier@methajoule.fr





Bioparc Santé - Beauté - Forme
de VICHY - HAUTERIVE

Ruisseau de la Merlaude

Projet d'Unité de Méthanisation
Emprise du projet: 22 338m²
Surface de plancher: 9 064,6m²

PARCELLE CONCERNÉE:
Parcelle 26, section ZM
d'une surface totale de 64 637m²
Zonage AUa du PLU

\\Demandeur\\
SUD ALLIER BIOMETHA
L'Atrium Vichy
37, Avenue de Gramont
03200 VICHY

\\Architecte\\

\\Projet\\
CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION
Les Batardiaux - RD 275
03270 HAUTERIVE
Parcelle n°26, Section ZM

\\Date\\
MAI 2019

\\Echelle\\
1/800^e
0 8 16 24 32 40m

\\N°\\
PC 2b

\\Titre du Plan\\
PLAN DE MASSE



ETAT EXISTANT

INSERTION DU PROJET



\\Demandeur\\

SUD ALLIER BIOMETHA
L'Atrium Vichy
37, Avenue de Gramont
03200 VICHY

\\Architecte\\

\\Projet\\

CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION
Les Batardiaux - RD 275
03270 HAUTERIVE
Parcelle n°26, Section ZM

\\Date\\

MAI 2019

\\Echelle\\

\\N°\\

PC 6

\\Titre du Plan\\

INSERTION PAYSAGÈRE



VUE DU TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE
DATE DE LA PRISE DE VUE: 18 avril 2019

VUE DU TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT LOINTAIN
DATE DE LA PRISE DE VUE: 18 avril 2019



\\Demandeur\\

SUD ALLIER BIOMETHA
L'Atrium Vichy
37, Avenue de Gramont
03200 VICHY

\\Architecte\\

\\Projet\\

CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION
Les Batardiaux - RD 275
03270 HAUTERIVE
Parcelle n°26, Section ZM

\\Date\\

MAI 2019

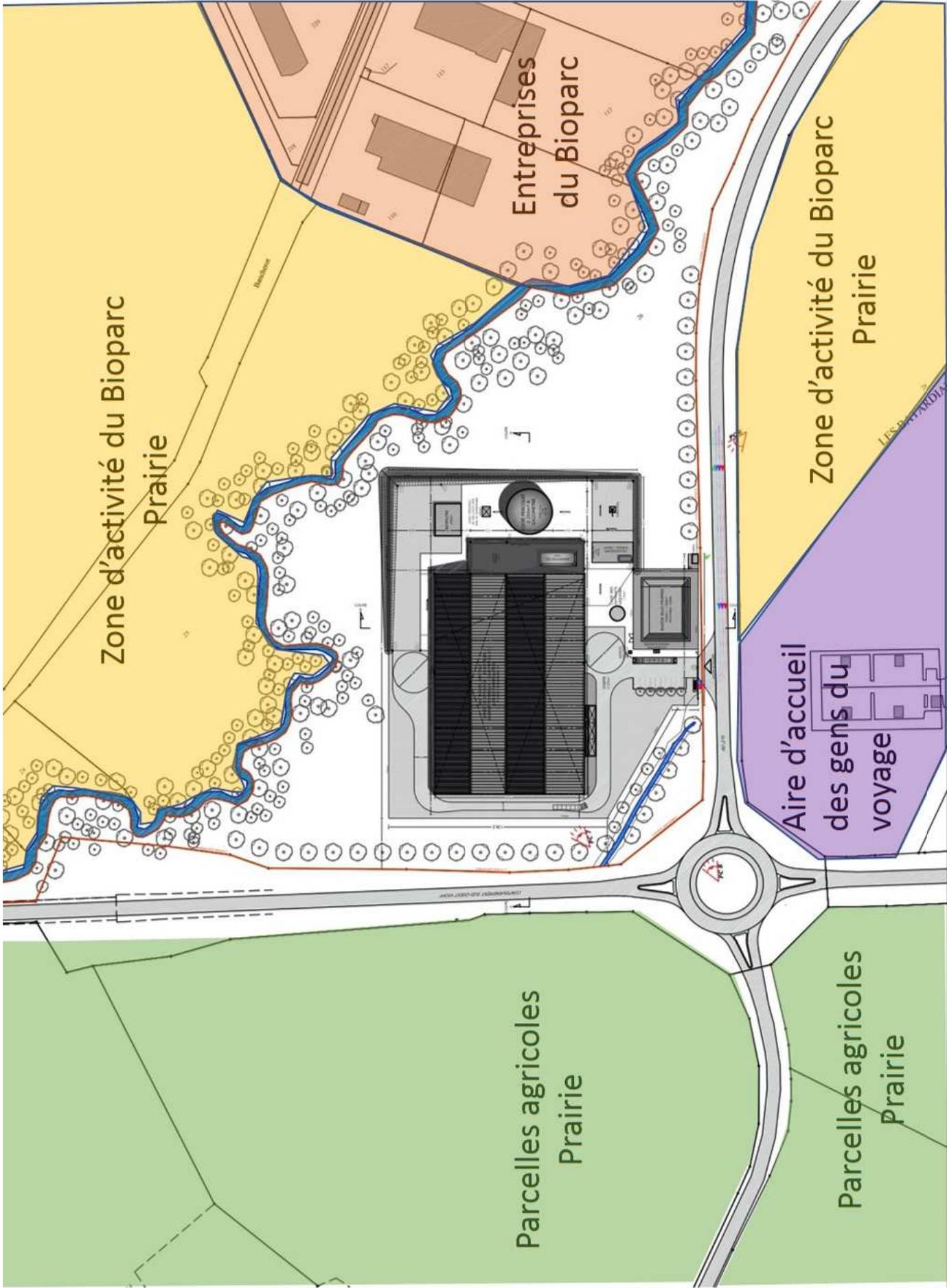
\\Echelle\\

\\N°\\

PC 7 & 8

\\Titre du Plan\\

VUES DU TERRAIN



\\Demandeur\\

SUD ALLIER BIOMETHA
L'Atrium Vichy
37, Avenue de Gramont
03200 VICHY

\\Architecte\\

CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION
Les Batardiaux - RD 275
03270 HAUTERIVE
Parcelle n°26, Section ZM

\\Projet\\

\\Date\\

MAI 2019

\\Echelle\\

1/2000^e



Projet de méthanisation
territorial
SUD ALLIER BIOMETHA

Etude d'incidences NATURA 2000

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	1/71
V 1			

Table des matières

1	PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET	3
2	QUESTION PREALABLE (R414.23.I CE).....	4
2.1	DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION.....	4
2.1.1	<i>Description détaillée du projet</i>	4
2.1.2	<i>Contexte et historique</i>	7
2.1.3	<i>Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 et cartographie</i>	9
2.1.4	<i>Etendue/emprise du projet.....</i>	11
2.1.5	<i>Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention.....</i>	12
2.1.6	<i>Entretien / fonctionnement / rejet.....</i>	12
2.1.7	<i>Budget</i>	13
2.2	DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET	13
2.2.1	<i>Carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000</i>	13
2.2.2	<i>Définition de la zone d'influence.....</i>	14
2.3	PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES	16
2.3.1	<i>Liste des sites Natura 2000 concernés.....</i>	16
2.3.2	<i>SIC Vallée de l'Allier Sud.....</i>	16
2.3.3	<i>ZPS Val d'Allier Saint-Yorre - Joze.....</i>	22
2.3.1	<i>SIC Gites à chauves-souris, 'Contreforts et Montagne Bourbonnaise'.....</i>	26
2.3.2	<i>SIC Zones Alluviales de la confluence Dore-Allier.....</i>	29
2.3.3	<i>ZPS Val d'Allier Bourbonnais.....</i>	41
2.3.1	<i>SIC Rivières de la Montagne Bourbonnaise.....</i>	43
2.3.2	<i>SIC Basse Sioule</i>	52
2.4	DESCRIPTION DES HABITATS ET ESPECES NATURA 2000 PRESENTS OU POTENTIELS DANS LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET	60
3	ANALYSE DES INCIDENCES (R414.23.II CE)	61
3.1	INCIDENCES CUMULATIVES AVEC D'AUTRES PROJETS DU MEME MAITRE D'OUVRAGE	61
3.2	DESTRUCTION OU DETERIORATION D'HABITATS NATURA 2000.....	61
3.2.1	<i>Construction et exploitation de l'unité de méthanisation.....</i>	61
3.2.2	<i>Stockage et épandage du digestat</i>	62
3.3	DESTRUCTION OU PERTURBATION D'ESPECES OU HABITATS D'ESPECES NATURA 2000.....	62
3.3.1	<i>Construction et exploitation de l'unité de méthanisation.....</i>	62
3.3.2	<i>Stockage et épandage du digestat</i>	63
4	MESURES DE SUPPRESSION, REDUCTION (R414.23.III CE).....	65
4.1	DESCRIPTION DES MESURES.....	65
4.2	JUSTIFICATION ET PERTINENCE DES MESURES.....	65
4.3	SUIVI TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DE CES MESURES	66
5	CONCLUSION.....	67
5.1	SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET.....	67
5.2	CONCLUSION SUR LA SIGNIFICATIVITE DES INCIDENCES DU PROJET.....	67
6	PROCEDURE DEROGATOIRE (ARTICLE 6.4 DIRECTIVE HABITATS R414.23.IV CE).....	68
7	METHODOLOGIE ET DIFFICULTES RENCONTREES	69
7.1	PRESENTATION DES METHODES AYANT ETE UTILISEES POUR PRODUIRE L'EVALUATION.....	69
7.1.1	<i>Equipe de travail.....</i>	69
7.1.2	<i>Structures animatrices consultées.....</i>	69
7.1.3	<i>Bibliographie.....</i>	70
7.1.4	<i>Webliographie.....</i>	70
7.2	DIFFICULTES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES RENCONTREES	70

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	2/71
V 1			

PLAN DES ANNEXES	71
ANNEXE 01 : LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000	71
ANNEXE 02 : PLAN DE MASSE DU PROJET	71
ANNEXE 03 : CALENDRIER D'EPANDAGE EN ZONES VULNERABLES NITRATES	71
ANNEXE 04 : ZONES D'INFLUENCE AUTOUR DU SITE.....	71
ANNEXE 05 : ZONE D'INFLUENCE DES PARCELLES D'EPANDAGE	71
ANNEXE 06 : PRESENTATION DES HABITATS ET ESPECES NATURA 2000 DU VAL D'ALLIER 03	71
ANNEXE 07 : PRESENTATION DES HABITATS ET ESPECES NATURA 2000 DU VAL D'ALLIER SAINT-YORRE JOZE	71
ANNEXE 08 : PRESENTATION DES HABITATS ET ESPECES NATURA 2000 DES GITES A CHAUVES-SOURIS, 'CONTREFORTS ET MONTAGNE BOURBONNAISE'	71
ANNEXE 09 : PRESENTATION DES HABITATS ET ESPECES NATURA 2000 DES ZONES ALLUVIALES DE LA CONFLUENCE DORE-ALLIER.....	71
ANNEXE 10 : PRESENTATION DES HABITATS ET ESPECES NATURA 2000 DES RIVIERES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE	71
ANNEXE 11 : PRESENTATION DES HABITATS ET ESPECES NATURA 2000 DE LA BASSE-SIOULE.....	71
ANNEXE 12 : AVIS DES STRUCTURES ANIMATRICES NATURA 2000	71

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	3/71
V 1			

1 Présentation du porteur de projet

Structure porteuse : **SUD ALLIER BIOMÉTHA**

Adresse : Atrium Vichy - 37 Avenue de Gramont, 03 200 VICHY

Capital social : 20 000 €

Date de constitution : 17 janvier 2018

N° Siret : 834 619 090 000 14

N° immatriculation RCS : Cusset B 834 619 090

Code APE : 3821Z

L'activité principale de Sud Allier Biométha est l'exploitation d'une unité de méthanisation dans le but de produire et vendre une énergie renouvelable (méthane injecté dans le réseau de gaz naturel) et de distribuer un sous-produit à haute valeur fertilisante (digestat).

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	4/71
V 1			

2 Question préalable (R414.23.I CE)

2.1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

2.1.1 Description détaillée du projet

La description doit permettre d'avoir une vision complète du projet dans sa phase chantier, exploitation et réalisation afin de pouvoir détecter toutes ses incidences potentielles :

Description structurelle (emprise, hauteur, constructions, dépendances, accès...), fonctionnelle (capacité d'accueil, nature et volume des rejets dans l'eau, l'air et le sol, fréquentation des équipements, risques technologiques), modalité d'exploitation, de gestion, d'entretien et de fin d'exploitation.

➔ Le projet consiste en la création d'une unité de méthanisation de sous-produits issus de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la collectivité d'agglomération Vichy Val d'Allier.

2.1.1.1 DESCRIPTION STRUCTURELLE

Le site sera composé des éléments suivants :

- A. Aires de stockage des intrants solides (2 150 m²)
- B. Cuve de réception / stockage des intrants liquides et/ou à hygiéniser (115 m³)
- C. Zone de préparation des intrants (750 m²)
- D. Fermenteurs (1 150 m²)
- E. Digesteur pour les percolats (Cuve de 2 000 m²)
- F. Local de valorisation biogaz (200 m²)
- G. Poste d'injection de biométhane
- H. Aire de stockage du digestat (3 4000 m²)
- I. Bassin « eaux sales » (2 000 m³)
- J. Bassin « eaux propres » (1 000 m³)
- K. Voiries pour les manœuvres et retournements (2 500 m²).

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
	Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page
V 1			



Figure 1 : Eléments structurels du site

Le site se situe sur la commune de Hauterive, dans la zone d'activité du Bioparc, sur la parcelle cadastrale N°ZM26.



Figure 2 : Emplacement de l'unité de méthanisation SABM

La parcelle d'implantation a fait l'objet d'un zonage AUa lors de la révision du PLU de 2015. Elle est actuellement exploitée en prairie. **La partie Ouest de la parcelle a été utilisée comme base vie et zone de stationnement des véhicules et du matériel de chantier lors de la construction du contournement sud-ouest de Vichy.**

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	6/71
V 1			

2.1.1.2 DESCRIPTION FONCTIONNELLE

Le gisement retenu est le suivant :

Matière	Tonnage	Part
	t	%
Fumier bovin et équin	22 000	76%
Paille et issus de silo	2 600	9%
Matières stercoraires	400	1%
Graisses de dégraisseurs	1 500	5%
Tontes	2 500	9%
Total	29 000	100%

Tableau 1 : Gisement de matière entrant sur le site

La plage maximale d'ouverture du site se situe du lundi au samedi inclus, entre 7 h et 20 h. Sur cette plage horaire, le site accueille entre 10 et 20 camions par jour qui assurent son approvisionnement. Sur le site une chargeuse sur pneu réalise les opérations de manutention de ces matières. Le mélange d'intrants est préparé sur site et introduit en digestion. La matière sortante est ponctuellement entreposée dans les silos de stockage prévus à cet effet avant son exportation vers les parcelles d'épandage pour une valorisation agricole. La totalité des matières entrantes est exportée sous forme de digestat, soit 25 000 t.

En dehors des horaires d'ouverture seul le module d'épuration et d'injection du gaz fonctionne : Il est installé dans un local fermé. Il traite le biogaz produit par la fermentation anaérobie des matières en assurant son épuration afin d'obtenir du méthane à 96,5 % de pureté avant de l'injecter dans le réseau de gaz naturel.

L'unité de méthanisation est également équipée d'une torchère, qui permet de brûler le gaz en cas de non fonctionnement du module d'injection (panne, maintenance). Il s'agit d'un équipement de secours, qui n'a pas vocation à fonctionner en condition normale.

Concernant les odeurs, la digestion en elle-même se déroule en milieu totalement hermétique. Seuls les intrants sont susceptibles de générer des mauvaises odeurs. Aussi, le bâtiment de réception et stockage est relié à un dispositif de traitement d'air. Après la digestion, les matières organiques volatiles responsables des mauvaises odeurs sont détruites. Les exploitants agricoles épandent donc un produit désodorisé. Une amélioration globale des émissions d'odeurs sera observée lors des épandages.

La totalité des eaux sales du site est réutilisée dans le processus de fermentation. Les eaux propres sont collectées via un débourbeur/déshuileur et acheminées vers un bassin d'eau pluviale. Ce bassin est dimensionné pour contenir en tout temps à minima 120 m³ d'eau. Une prise de raccordement permet de délivrer un débit de 60 m³/h sur une durée minimum de deux heures.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	7/71
V 1			

2.1.2 Contexte et historique

Pour les dossiers importants, une présentation du contexte et de l'historique du projet sera appréciée.

2.1.2.1 CONTEXTE

➤ Contexte agricole

Sur le territoire de la collectivité d'agglomération Vichy Val d'Allier, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par deux en vingt ans et la SAU a diminué de 16%, tandis que le cheptel restait stable (Figure 3).

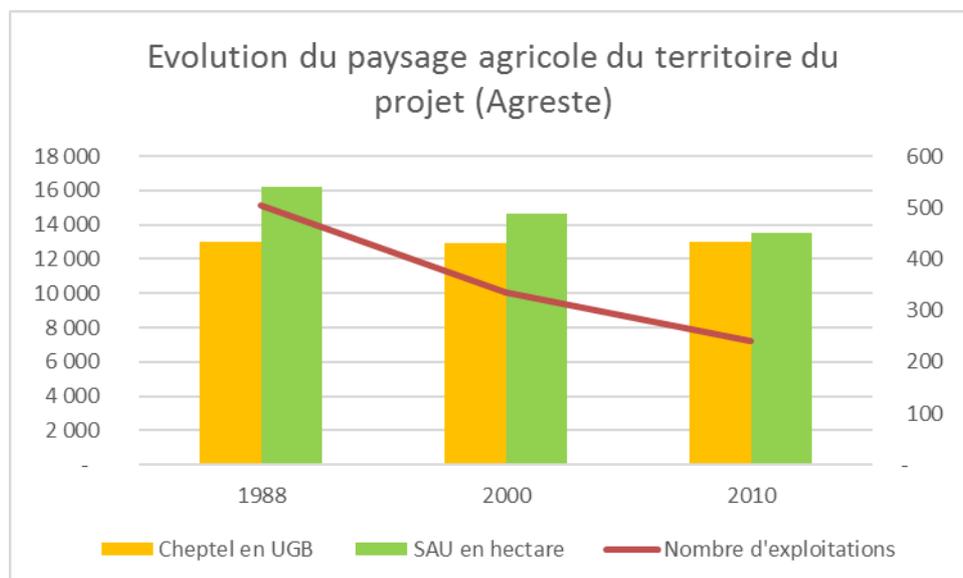


Figure 3 : Evolution du paysage agricole sur le territoire de VVA

Il en a résulté un changement des modèles agricoles sur le territoire, avec une augmentation du chargement dans les zones de polyculture-élevage et une réduction drastique de l'herbe au profit des cultures (de 56 à 47% de la SAU).

Cette évolution a eu les conséquences suivantes :

- Déficit accru en matières organiques sur les zones de culture et recours systématique à la fertilisation chimique ;
- Vallée de l'Allier marquée par la monoculture du maïs ;
- Atteinte des limites de capacité d'épandage des zones d'élevage.

➤ Un projet territorial

La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier a défini les enjeux territoriaux du projet :

- **Traiter et valoriser** les matières organiques produites localement dans une logique de gestion durable (optimisation de la fertilisation organique, substitution aux engrais minéraux de synthèse, réduction des risques de transfert d'éléments fertilisants dans l'Hydro-système - lessivage de l'azote).
- **Préserver une activité agricole performante** soutenue par une dynamique d'actions collectives et de lien social.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	8/71
V 1			

- **Développer des synergies à l'échelle du territoire** entre les différents acteurs socio-économiques (agriculteurs, collectivités locales ou assimilés, population, entreprises et industries diverses).

La méthanisation est une solution permettant de répondre à tous ces enjeux. Vichy Val d'Allier a inscrit la méthanisation comme un axe fort du développement des énergies renouvelables de son territoire dans son Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Le souhait de la collectivité est de réaliser **un projet de territoire pour le territoire.**

Ainsi, le choix de la réinjection répond à une volonté politique de créer un cercle vertueux autour des déchets du territoire : la valorisation des déchets sous forme de biogaz permettra de développer un transport propre ; par exemple, la circulation d'une flotte de bus du réseau public s'alimentant à une station de bio-GNV.

2.1.2.2 HISTORIQUE

Le projet a été initialisé par la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, qui a su réunir autour d'elle les acteurs pertinents pour sa réalisation :

- **2015** : Réalisation d'une étude d'opportunités méthanisation sur le territoire de la communauté d'agglomération. Cette étude conforte le potentiel du territoire en déchets organiques à valoriser.
- **Aout-Septembre 2016** : Diffusion d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Lancé par la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, cet AMI vise à identifier des futurs partenaires pour mettre en place un projet de méthanisation territorial avec injection de biométhane.
- **2017** : Mise en contact de candidats de l'AMI afin de structurer le projet. Création de l'ossature d'un projet à **4 partenaires techniques et financiers** :
 - **Vichy Val d'Allier**, qui participe au pilotage et à la coordination du programme, veillant ainsi sur les intérêts du territoire et de ses habitants ;
 - **Méthajoule**, société française spécialisée dans le développement et dans l'investissement de projets territoriaux de valorisation de la biomasse par procédé de méthanisation afin d'être producteur d'énergie renouvelable ;
 - **Engie**, anciennement GDF Suez, groupe industriel spécialisé dans la distribution d'énergie, sous forme de gaz et d'électricité ;
 - **Le fonds régional OSER**, société de capital-risque innovante, destinée à soutenir le développement des ENR en région Auvergne – Rhône Alpes à travers des prises de participation au capital des sociétés de projet.
- **Décembre 2017** : Organisation de réunions d'information sur la méthanisation à destination des agriculteurs dans 4 communes et à 4 dates différentes.
- **Début 2018** : Audits **22 exploitations agricoles** pour :
 - Décrire les pratiques et les moyens présents sur chacune des exploitations (déroulé d'un questionnaire sur les productions, les périodes d'hivernage, les pratiques d'épandage, les attentes par rapport à un projet collectif) ;
 - Informer des règles d'un projet collectif.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	9/71
V 1			

Les principaux producteurs de déchets de la collectivité ont également été contactés.

- **17 janvier 2018** : création de la société d'exploitation Sud Allier Biométha, constituée de quatre actionnaires à parts égales : Vichy Val d'Allier, Méthajoule, OSER et Engie.
- **18 septembre 2018** : restitution de l'étude de faisabilité et de l'offre de service agricole auprès des agriculteurs.

2.1.3 Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e.

Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un plan de situation détaillé (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Indiquer la localisation du projet (département, commune, lieu-dit), ainsi que le numéro et le nom des sites Natura 2000 dans lequel ou à proximité desquels il se situe (avec indication de la distance).

La carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 au 1/25 000 est disponible en **Annexe 01**.

2.1.3.1 Site d'implantation

Le site d'implantation est situé : **Hors site(s) Natura 2000**.

Nom de la commune : **Hauterive**

N° Département : **03 (Allier)**

Distance aux sites Natura 2000 les plus proches :

Site Natura 2000	Directive	Numéro de site	Distance au projet
SIC-Vallée de l'Allier Sud	Habitats	FR8301016	1,1 km
ZPS-Val d'allier Saint Yorre-Joze	Oiseaux	FR8312013	3,7 km
SIC-Gites à chauves-souris, 'Contreforts et Montagne Bourbonnaise'	Habitats	FR8302005	3,9 km
SIC-Zone Alluviale de la confluence Dore Allier	Habitat	FR8301032	7,6 km
ZPS - Val d'Allier Bourbonnais	Oiseaux	FR8310079	9 km
SIC-Rivières de la Montagne Bourbonnaise	Habitat	FR8302036	13,5 km
SIC-Basse Sioule	Habitat	FR8301017	19 km

Tableau 2 : Sites Natura 2000 et distance au projet



Figure 4 : Localisation du site par rapport aux zones Natura 2000 les plus proches

2.1.3.2 Parcelles d'épandage

Certaines parcelles d'épandage sont situées **en zone Natura 2000**.

Nom des communes concernées : **Busset, Ferrières-sur-Sichon, Mariol, Mons, Ris, Saint-Priest-Bramefant**

N° Départements : **03 (Allier) et 63 (Puy-de-Dôme)**

Sites Natura 2000 sur lesquels se trouvent des parcelles d'épandage :

Site Natura 2000	Directive	Numéro de site	Nombre de parcelles dans la zone	Surface épandable concernée
Gîtes à chauves-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise	Habitats	FR8302005	23	38,39
Zones alluviales de la confluence Dore-Allier	Habitats	FR8301032	1	10,2
Rivieres de la Montagne Bourbonnaise	Habitats	FR8302036	1	1,73
Vallée de l'Allier sud	Habitats	FR8301016	1	4,01
Val d'allier Saint-Yorre-Joze	Oiseaux	FR8312013	6	19,81
Total parcelles situées en zones Natura 2000			30	59,93

Tableau 3 : Sites Natura 2000 concernés par l'épandage

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
	Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page
V 1			

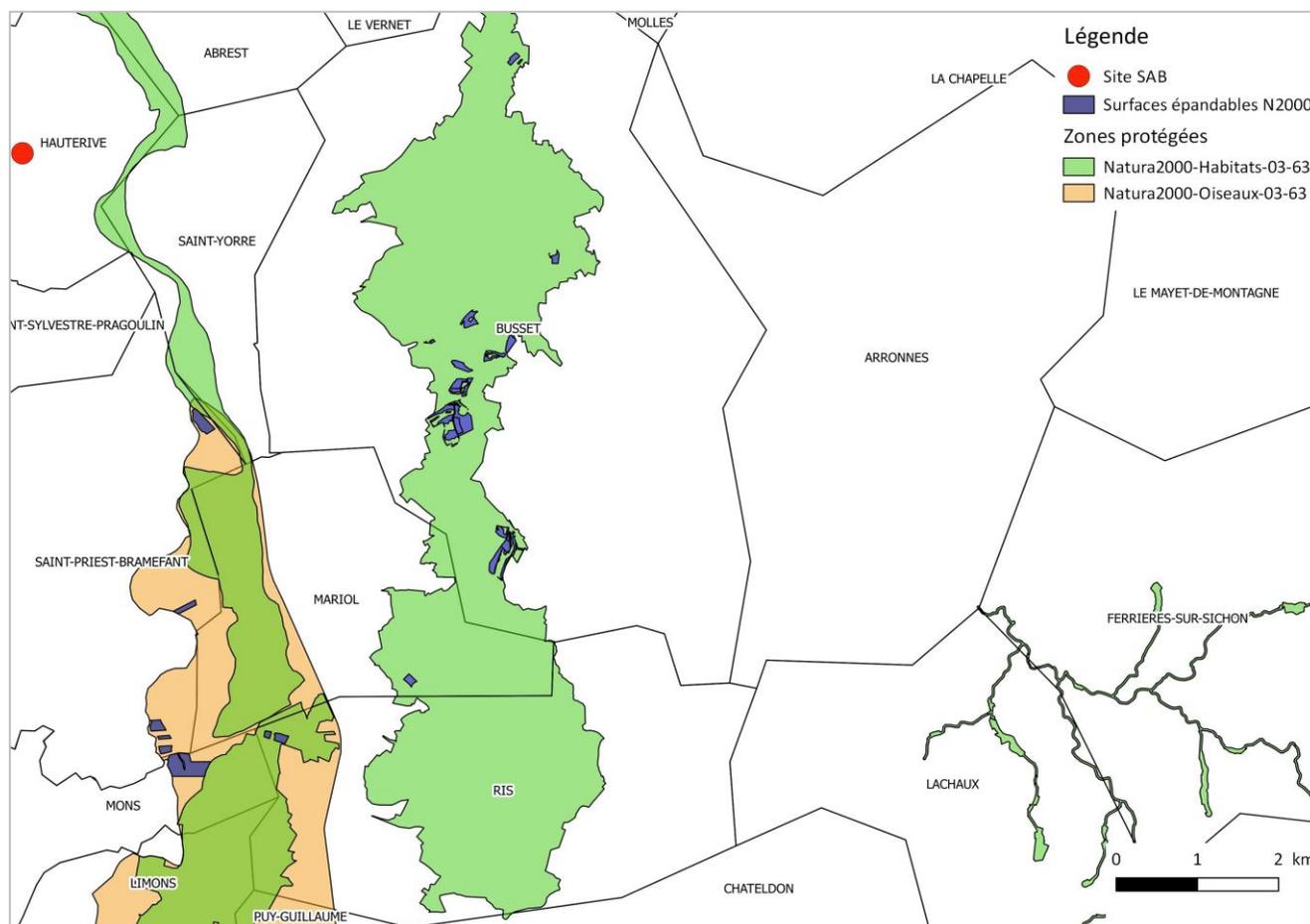


Figure 5 : Localisation des zones Natura 2000 contenant des parcelles d'épandage

2.1.4 Etendue/emprise du projet

Indiquer l'emprise au sol temporaire et/ou permanente du projet, en phase chantier et fonctionnement, et sa longueur si le projet est linéaire. Indiquer la classe de surface approximative (en m² ou en hectares).

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue).

Mentionner et décrire tous les aménagements connexes prévus (voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Décrire pour les manifestations, interventions les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, la logistique, le nombre de personnes attendues...

2.1.4.1 Site d'implantation

L'emprise au sol du site est d'environ 20 000 m². Cette emprise est invariable en phase chantier et en phase d'opération. Ainsi, la totalité des aménagements (accès, parking, stockages, bassins, réseaux...) sont compris dans l'emprise du site.

L'accès et les zones de circulation et de retournement représentent 2 500 m².

Les zones de stockage des produits bruts et ouvrages de stockage des produits finis s'étendent respectivement sur 2 150 et sur 3 400 m².

L'Annexe 02 présente le plan de masse du projet.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	12/71
V 1			

2.1.4.2 Parcelles d'épandage

La SAU totale du plan d'épandage est de **3 354 ha épandables**. Sur cette surface, **60 ha** sont situés en zone Natura 2000, soit **1,8% des surfaces épandables**.

Aucun aménagement ou infrastructure particulière ne sont prévus sur les parcelles d'épandage.

2.1.5 Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention

Indiquer si les interventions sont diurnes ou nocturnes et leur durée précise (jours, mois) ou approximative (mois, années) ainsi que la période envisagée dans l'année (printemps, été, automne, hiver).

Indiquer également fréquence lorsqu'il y a lieu (annuelle, mensuelle...).

	Fonctionnement du site	Epandage
Périodes de la journée	Diurne : Interventions de personnel et circulation de matières Nocturne : fonctionnement du process	Diurne
Durée	Supérieure à 20 ans	Supérieure à 20 ans
Périodes de l'année	Fonctionnement permanent tout au long de l'année	Essentiellement à l'automne et au printemps
Fréquence	Fonctionnement permanent sur toute la durée d'exploitation	Généralement annuelle ou biannuelle

Tableau 4 : Durées et périodes envisagées

2.1.6 Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

2.1.6.1 Site d'implantation

En phase d'exploitation, les espaces verts créés seront entretenus.

Les eaux pluviales issues des espaces de stockage sont collectées séparément et traitées dans le process, elles ne feront l'objet d'aucun rejet dans le milieu naturel.

La mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures permet de récupérer et de traiter les eaux de ruissellement de chaussée avant d'être dirigées vers un stockage tampon préalable à leur rejet dans le milieu naturel (Cours d'eau La Merlaude).

2.1.6.2 Parcelles d'épandage

Conformément à la réglementation, et afin d'éviter les phénomènes de lessivage, l'épandage du digestat sera réalisé selon les dispositions suivantes :

- **Stockage au champ du digestat solide**

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	13/71
V 1			

Le digestat solide est stocké au champ après une période de ressuyage sur le site de méthanisation, où les jus sont collectés et valorisés dans le process. Ainsi, à sa sortie de l'usine, le digestat se tient en tas et ne génère pas d'écoulements dans les champs où il est stocké.

Conformément à la réglementation en vigueur, le stockage au champ respecte les mêmes distances que l'épandage (Cf. § ci-dessous). La durée de stockage ne dépasse pas 9 mois au même endroit, et le retour sur un même emplacement ne peut intervenir avant un délai de 3 ans.

➤ **Périodes d'épandages**

L'épandage est interdit sur les sols pris en masse par le gel, détrempés, inondés et pendant les périodes de forte pluviosité.

De plus les communes concernées étant situées en zone vulnérable nitrates, l'épandage doit respecter le calendrier d'épandage présenté en **Annexe 03**.

➤ **Distances à respecter**

Pour rappel, les distances réglementaires à prendre en compte lors de l'épandage des digestats solides et liquides sont les suivantes :

Distance minimale d'épandage	Digestat solide	Digestat liquide
Habitation d'un tiers ou de tout local habituellement occupé par des tiers, des stades et campings (sauf camping à la ferme)	50 m	50 m
Cours d'eau permanent ou ruisseau	35 m	35 m
Prélèvements d'eau destinés à l'alimentation des collectivités humaines ou des particuliers	50 m	50 m
Plages et lieux publics de baignades	200 m	200 m
En amont d'une pisciculture	500 mètres	500 mètres
Parcelles en fortes pentes (>20%)	Interdit	Interdit

Tableau 5 : Distances d'épandage à respecter

2.1.7 Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **9 000 000 € HT**

2.2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

2.2.1 Carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Elle doit permettre de localiser la zone d'implantation du projet (chantier, pistes d'accès, implantation, exploitation...) ainsi que le ou les site(s) Natura 2000 concernés ou pouvant être impactés (la proximité d'un site n'est pas l'unique critère car un projet peut avoir des incidences sur un site relativement éloigné).

Deux cartes de différentes échelles pourront être nécessaires.

➔ **L'Annexe 01 présente la localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches.**

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	14/71
V 1			

2.2.2 Définition de la zone d'influence

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

Elle doit englober les habitats naturels et les habitats d'espèces environnants et sur lesquels le projet est susceptible d'avoir une influence (exemples : un aménagement peut modifier l'écoulement naturel des eaux et donc avoir des conséquences sur des milieux humides à proximité qu'il faudra inclure dans la zone d'influence. Une infrastructure peut rompre un corridor biologique et impacter ainsi un habitat d'espèce qu'il faudra inclure dans la zone d'influence).

L'utilisation des fonds cartographiques IGN est conseillée, ainsi que des photos aériennes récentes permettant d'avoir une vision globale des milieux en présence.

Le lien fonctionnel entre les sites Natura 2000 concernés et la zone d'influence doit être fait.

Si les données existent, une cartographie des habitats, des espèces et des habitats d'espèces présents ou potentiels sur la zone d'influence sera produite

2.2.2.1 Rejets dans le milieu aquatique

Par obligation réglementaire (ICPE 2781) la totalité des matières liquides présentes sur le site d'implantation sont stockées dans des contenant équipés de dispositifs de rétention. Aucune pollution au milieu n'est possible.

Le cours d'eau de la Merlaude est le milieu récepteur pour les eaux de ruissellement. Le tamponnement du rejet assuré par le bassin d'eaux pluviales supprime tout effet au point et en aval du projet.

Le risque de ruissellement lié au stockage et à l'épandage de digestat sur les parcelles agricoles dépend de nombreux paramètres liés :

- À la parcelle : Distance aux cours d'eau, intensité et longueur de la pente, présence ou non d'une zone tampon en aval de la parcelle ;
- Au digestat : Digestat solide ou liquide. Le digestat liquide n'étant produit que de manière très anecdotique et réservé aux parcelles de pentes faibles, présentant un sol sain et profond.

La zone d'influence suivante sera donc considérée :

- une distance de **35 m** en aval des parcelles d'épandage pour les parcelles dont la pente est inférieure à 15% ;
- une distance de **100 m** en aval des parcelles d'épandage pour les parcelles dont la pente est supérieure ou égale à 15%.

2.2.2.2 Pistes de chantier, circulation

Les pistes de chantier sont réalisées uniquement pendant le chantier et dans l'emprise du site.

Une circulation de camions transportant la biomasse et apportant le digestat aux exploitations agricoles est générée. Les camions peuvent pénétrer dans les zones Natura 2000 pour transporter des matières produites ou épandues en zone Natura 2000. Le trafic s'effectue sur les voiries et chemins existants.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	15/71
V 1			

2.2.2.3 Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Situé sur la zone d'activité du Bioparc, à côté du contournement Nord-Ouest de Vichy, le projet ne constitue en aucune mesure une rupture de corridor écologique.

Les parcelles de stockage et d'épandage du digestat varieront selon les années, les saisons et les assolements. Les opérations d'entreposage du digestat et d'épandage sont ponctuelles et limitées dans le temps (maximum une journée par parcelle), et ne constituent donc pas une rupture de corridor écologique.

2.2.2.4 Poussières, vibrations

L'émission de poussières et de vibrations se limite à la phase chantier du site sur **100 m maximum autour du site**. Ces nuisances seront donc ponctuelles.

Le stockage et l'épandage du digestat ne provoquent pas d'émissions de poussières.

2.2.2.5 Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

Les rémanences sonores liées à l'activité du site peuvent engendrer des perturbations sur la faune dans un rayon de **50 m autour du site**. Les rémanences sonores liées à l'épandage du digestat sont faibles et très ponctuelles.

Les horaires d'ouverture du site n'obligent pas à du travail nocturne nécessitant un éclairage permanent générant des nuisances lumineuses nocturnes. De même, l'entreposage et l'épandage du digestat sont des activités diurnes.

2.2.2.6 Bruits

En phase chantier le bruit des engins de terrassement et de construction constituera une nuisance pour les espèces présentes **dans un rayon de 200 m**. Ces nuisances sont temporaires pendant la durée du chantier.

En phase d'exploitation, le bruit résiduel lié à l'exploitation se noie dans les rémanences sonores naturelles dans un rayon maximal de **50 m autour du site**.

2.2.2.7 Détermination de la zone d'influence

En synthèse, il apparaît 2 zones d'influence autour de l'unité de méthanisation :

- Une zone de **200 m en phase chantier** ;
- Une zone de **50 m en phase de fonctionnement**.

L'Annexe 04 présente les 2 zones d'influence autour du site et leur distance par rapport aux sites Natura 2000 environnants.

La zone d'influence des parcelles d'épandage s'étend au maximum **jusqu'à 100 m en aval des parcelles**. Elle est présentée en **Annexe 05**.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	16/71
V 1			

2.3 Présentation des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés

Tous les sites Natura 2000 sur ou à proximité desquels se situe le projet doivent être présentés, en s'appuyant notamment sur les documents et outils relatifs aux sites Natura 2000 (cf. p. 10-11).

Statut du ou des site(s) : pSIC (proposition de site d'intérêt communautaire), SIC (site d'intérêt communautaire), ZSC (zone spéciale de conservation = site directive habitats), ZPS (zone de protection spéciale = site directive oiseaux)

Numéro et nom du ou des site(s) (ex : FR8301038 « Val d'Allier Pont du Château Jumeaux »)

Description sommaire du site (géographique, topographique, géologique et hydrographique) et description globale de l'occupation du sol et de la végétation

Description du fonctionnement écologique du site (hydrologie, qualité des eaux, de l'air et des sols, corridors, isolement ou fragmentation des éléments biologiques...) et des facteurs clés de conservation

Description des tendances évolutives connues ainsi que les principaux enjeux et objectifs de conservation du site, les principaux objectifs et mesures de gestion préconisées dans le DOCOB

2.3.1 Liste des sites Natura 2000 concernés

➔ Les sites Natura 2000 concernés sont les suivants :

Site Natura 2000	Directive	Numéro de site	Distance au site	Distance aux parcelles
SIC-Vallée de l'Allier Sud	Habitats	FR8301016	1,1 km	1 parcelle dans la zone
ZPS-Val d'allier Saint Yorre-Joze	Oiseaux	FR8312013	3,7 km	6 parcelles dans la zone
SIC-Gîtes à chauves-souris, 'Contreforts et Montagne Bourbonnaise'	Habitats	FR8302005	3,9 km	23 parcelles dans la zone
SIC-Zone Alluviale de la confluence Dore Allier	Habitat	FR8301032	7,6 km	1 parcelle dans la zone
ZPS - Val d'Allier Bourbonnais	Oiseaux	FR8310079	9 km	160 m
SIC-Rivières de la Montagne Bourbonnaise	Habitat	FR8302036	13,5 km	1 parcelle dans la zone
SIC-Basse Sioule	Habitat	FR8301017	19 km	2 km

Tableau 6 : Sites Natura 2000 concernés

2.3.2 SIC Vallée de l'Allier Sud

2.3.2.1 Description sommaire

La superficie du site est de 2 092 hectares, répartie sur 17 communes. Ce site s'étend le long de l'Allier sur un linéaire de 45 km entre Mariol au Sud et Varennes-sur-Allier au Nord.

La rivière Allier, principal affluent de la Loire, constitue un élément emblématique du département du même nom, qu'elle traverse du sud au nord. La nature sableuse de la plaine où s'écoule la rivière lui permet de conserver un lit mobile, en perpétuelle évolution.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	17/71
V 1			

Cette divagation naturelle préservée fait de l'Allier l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe, à l'origine d'un patrimoine naturel très riche et de paysages originaux, souvent grandioses. Ainsi, au fil des modifications du tracé de ses méandres, l'Allier entretient, crée ou recrée une multitude de milieux naturels tels que les plages de sable et galets, des bras morts, appelés boires, des prairies ou encore des forêts alluviales, lieux de vie d'une faune et d'une flore caractéristiques.

Par ailleurs, l'Allier et sa nappe alluviale constituent une réserve d'eau potable de première importance puisqu'elle alimente près de 2/3 des habitants du département de l'Allier. La vallée de l'Allier est le siège de nombreuses activités humaines dont certaines, par leur action sur le territoire, ont contribué à façonner ces espaces remarquables.

L'Allier présente une dynamique fluviale active, qui a façonné le paysage au cours du temps. Ceci permet alors la création et la destruction de milieux, ce qui garantit une mosaïque de milieux particulièrement riche. Elle se compose de milieux jeunes, comme les pelouses pionnières qui se développent sur les bancs de sable ou de galets qui sont régulièrement régénérés par les crues. Elle présente également des milieux mûres comme la forêt alluviale, typique des grands fleuves. Formation devenue rare en Europe, elle se développe sur des secteurs plus hauts et peu soumis aux inondations. On rencontre également des stades de végétation intermédiaires, parfois renouvelés au gré d'une crue ou de l'érosion. Le recoupement de méandres permet également la présence de nombreux bras morts et boires. Ces formations permettent d'accueillir une faune et une flore particulièrement riches.

L'agriculture est une activité prédominante dans le Val d'Allier, avec la coexistence de cultures sur les sols fertiles plus éloignés de la rivière et de l'élevage, notamment sur les terres incultes plus proches du cours d'eau. Cependant le développement croissant des grandes cultures irriguées depuis les années 1970 a eu pour conséquence de nombreux retournement de prairies.

Le Val d'Allier 03 n'est en revanche que faiblement concerné par les activités sylvicoles, les boisements ou plantations faisant l'objet d'une valorisation économique étant relativement rares.

Les enjeux agricoles majeurs sur le Val d'Allier 03, concernant les problématiques environnementales, sont le maintien de la mosaïque d'habitats d'intérêt communautaires et la conservation, voire la restauration des prairies et des corridors écologiques (trame prairiale, système bocager, ...) dans la plaine. Sans remettre en question la présence de zones de culture dans la plaine, il est important de maintenir une activité pastorale aux abords de la rivière. Le rôle de l'élevage, en termes de préservation de la qualité de la ressource en eau, de préservation d'un patrimoine naturel et d'un paysage diversifié et de préservation de zones facilitant l'écoulement des eaux en cas de crue, est reconnu aujourd'hui et doit être mieux pris en compte et valorisé.

Les enjeux de ce site Natura 2000 sont similaires à ceux du site Val d'Allier Bourbonnais, qui partage le même DOCOB.

Par ailleurs, le site Natura 2000 Vallée de l'Allier Sud est en partie inclus, sur sa partie sud (sur 247,52 ha) dans le site Natura 2000 Val d'Allier Saint-Yorre-Joze.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
		Document	Etude d'incidences NATURA 2000
V 1			

2.3.2.2 Occupation du sol et végétation

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	2,7 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	24,4 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	12,5 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	5 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	8,4 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	2,8 %
N14 : Prairies améliorées	13,7 %
N16 : Forêts caducifoliées	27,9 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	0,9 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	0,2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1,5 %

Tableau 7 : Occupation du sol et végétation de la zone Natura 2000 Vallée de l'Allier Sud

2.3.2.3 Description du fonctionnement écologique

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification
Géologie	Le site présente des terrains sédimentaires mésoïques perturbés par la dégradation des formations du massif central	Le site s'insère dans la vaste plaine alluviale de l'Allier, dans les formations alluvionnaires récentes constituées de sables, graviers et galets (roches cristallines, métamorphiques, volcaniques, quartz). D'après la carte géologique du BRGM (N°621), le site est situé en grande partie sur des formations alluviales et dépôts associés, constitués par des sables et graviers à éléments de gneiss, de granites et de roches volcaniques (Fz et Fy). Composé de terrains et d'alluvions riches, le site donne de bon rendement dans les cultures de terre.
Hydrologie	Le régime hydrologique de l'Allier est un régime pluvial soumis au climat océanique et continental.	On observe classiquement un maximum en février (245 m ³ /s en moyenne mensuelle) et un minimum en août (environ 50 m ³ /s). À l'étiage, le débit peut descendre sous les 20 m ³ /s et dépasser 2 000 m ³ /s en crue.
Climat	Le secteur est caractérisé par un climat continental et océanique	Les influences climatiques à l'échelle du bassin de l'Allier sont donc diverses : océanique, méditerranéenne (cévenole) et continentale, avec toutefois une nette tendance pour cette dernière. Le site est caractérisé par des quantités de précipitations et des températures annuelles moyennes assez proches.
Topographie	<400,500m : Planitiaire 400/500 – 600/700 m : Collinéen	Le site appartient aux régions de plaine à faible altitude qui constituent une zone assez homogène.
Hydrographie	Réseau hydrographique dense	Le site est situé dans le BV Loire-Bretagne Présent sur des sols constitués d'alluvions modernes le site possède une nappe alluviale de 0,50 à 10 m d'épaisseur. Les captages d'eau potable s'effectuent dans la nappe alluviale, qui est directement alimentée par les précipitations et par les infiltrations des cours d'eau.
Qualité d'eau	DCE (directive cadre sur l'eau) avec état chimique des eaux souterraines et l'état écologique des eaux de surface	La DCE adoptée le 23 octobre 2000, vise à établir un cadre général et cohérent pour la gestion et la protection des eaux superficielles et souterraines, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Chacun des milieux est analysé sous forme d'une sectorisation en masses d'eau. La Directive Cadre sur l'Eau fixe pour 2015 des objectifs en termes de quantité d'eau et de qualité d'eau dans le but d'atteindre d'ici là le « bon état écologique ». La masse d'eau « Alluvion Allier aval » (FRGG128) est déclassée au regard des nitrates et pesticides (masse d'eau en état médiocre qui a pour objectif

Tableau 8 : Données abiotiques des zones Natura 2000 Val d'Allier 03

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
	Document V 1	Etude d'incidences NATURA 2000	Page 19/71

2.3.2.4 Enjeux

Grands milieux	Surface	% de recouvrement des sites	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Milieux forestiers	1853.29 ha	30.63 %	910 ^F 01, 6430, 91F0,	Les chauves-souris Lucane cerf-volant Grand capricorne Taupin violacé Pique prune	Développement de plantations artificielles Problématique de la gestion des embâcles – Ecoulement des eaux Développement de l'exploitation forestière Dégradation des milieux par prolifération d'espèces exotiques
Haies	21.63 ha	0.38 %		Les chauves-souris Lucane cerf-volant Grand capricorne Taupin violacé Pique prune	Destruction liée à l'intensification des pratiques agricoles Fragmentation des corridors
Rivière et boires	1115.61 ha	18.44 %	3130, 3150, 3260, 3270, 6430	Lamproie marine Lamproie de planer Bouvière Saumon atlantique Les chauves-souris	Présence d'aménagements difficilement franchissables pour les poissons (passe à poissons de Moulins non fonctionnelle) Pompages et travaux illégaux Pollution des eaux Eutrophisation liée à la fertilisation des terrains annexes Aménagements perturbant l'espace de mobilité de la rivière (enrochements, digues) Dégradation des milieux par prolifération d'espèces exotiques
Milieux rupestres, plages de sable et galets	246.96 ha	4.08 %	8230, 6120		Agriculture peu rentable sur ces terrains peu fertiles. Risque de déprise agricole Pâturage extensif compatible mais menaces sur certains secteurs d'abandon de pâturage et d'évolution vers les milieux forestiers (fermeture du paysage) ou à défaut menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement...
Pelouses sèches	366.66 ha	6.06 %	6120, 6210, 8230	Cuivré des marais Les chauves-souris	Agriculture peu rentable sur ces terrains peu fertiles. Risque de déprise agricole ou menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement... Intensification des pratiques de cultures en zone de plaine Dégradation des milieux par prolifération d'espèces exotiques
Prairies de fauche et pâturages	1339.91 ha	22.14 %	6510		Intensification des pratiques de cultures en zone de plaine, retournement des prairies en cultures, abandon des systèmes de fauche Activité agricole extensive, compatible mais menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement, captages, drainage...
Cultures céréalières	116.07 ha	1.91 %			
Landes et broussailles	664.46 ha	10.98 %		Cuivré des marais Triton crêté	Pâturage extensif compatible mais menaces sur certains secteurs d'abandon de pâturage et d'évolution vers les milieux forestiers (fermeture du paysage)

Grands milieux	Surface	% de recouvrement des sites	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Zones humides	275.40 ha	4.55 %	3130, 3150, 3260, 3270, 6430	Cuivré des marais Agrion de mercure	Comblement naturel Pollution des eaux - Eutrophisation liée à la fertilisation des terrains annexes Activité agricole extensive compatible mais menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement, captages, drainage... Dégradation des milieux par prolifération d'espèces exotiques Fragmentation des habitats
Zones urbanisées - Milieux anthropiques	50.57 ha	0.83 %			

Tableau 9 : Principaux enjeux de la zone Natura 2000 Vallée de l'Allier Sud

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA		Sud Allier Bio Métha	
	Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	20/71
V 1				

2.3.2.5 Objectifs de gestion

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code mesure	Types de mesures envisagés	Outils mobilisables via Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées (DO/DHFF)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Préserver voire restaurer une dynamique fluviale active et un espace de mobilité ***	1. Prendre en compte la dynamique fluviale dans les projets d'aménagement du territoire en cours et à venir	A1	Veiller à la préservation et la restauration de l'espace de mobilité optimal dans les projets et outils d'aménagement du territoire	Animation / Contractualisation	Tous	Toutes	Urbanisation Infrastructure routière STEP Agriculture	SAGE Allier aval Contrat Territorial Val d'Allier alluvial
		A2	Rendre compatible la présence des zones de captages d'eau potable avec la dynamique fluviale	Animation/ Etude			Captage eau potable	
	2. Limiter les entraves à la dynamique fluviale et préserver l'espace de mobilité optimal, au regard des enjeux socio économiques du territoire	A3	Proposer un système d'indemnisation pour les propriétaires par acquisition amiable des parcelles situées dans l'espace de mobilité	Animation			Agriculture	
		A4	Soustraire les grandes cultures de l'érosion en mettant en place un système d'échange de parcelle	Animation			Agriculture	
		A5	Réduire le risque de capture des anciennes gravières par la rivière	Animation / Contractualisation			Extraction granulat	
	3. Communiquer autour des enjeux de préservation de la dynamique fluviale	V1	Sensibiliser, informer sur les enjeux de préservation de la dynamique fluviale	Animation			Toutes	
4. Accroître les connaissances sur la dynamique fluviale	E1	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la rivière Allier	Etude	Toutes				

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code mesure	Types de mesures envisagés	Outils mobilisables via Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées (DO/DHFF)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
B. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire **	1. Maintenir voire restaurer une trame herbacée (landes, prairies, pelouses) et contenir la fermeture des milieux (hors forêts alluviales)	G1	Maintenir, adapter voire restaurer l'entretien des milieux agro-pastoraux sur le DPF	Animation / Etude / Contractualisation	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude	Cistude d'Europe, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, oedicnème criard, courlis cendré	Agriculture	PAC SRCE
		G2	Maintenir, adapter voire restaurer l'entretien des milieux ouverts agro-pastoraux dans la plaine, hors DPF	Animation / Contractualisation			Agriculture	PAC SRCE
		V2	Faciliter l'information, la sensibilisation, le partage d'expérience avec les agriculteurs	Animation			Agriculture	Contrat Territorial Val d'Allier alluvial
	E2	Améliorer les connaissances sur les impacts positifs et/ou négatifs du pâturage en zone alluviale	Etude	Agriculture	Contrat Territorial Val d'Allier alluvial			
G3	Etudier l'impact des populations de lapins sur la végétation, définir les conditions d'une éventuelle réintroduction sur le DPF	Animation / Etude / Action non contractuelle	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière	Barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, oedicnème criard, courlis cendré	Agriculture / chasse	PAC SRCE		

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA		Sud Allier Bio Métha	
	Document	Etude d'incidences NATURA 2000		Page
V 1				21/71

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code mesure	Types de mesures envisagés	Outils mobilisables via Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées (DO/DHFF)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
B. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire **	2. Maintenir voire restaurer une trame forestière	G4	Gérer/restaurer des habitats forestiers à enjeux	Animation / Contractualisation	91E0-1, 91E0-3 et 91E0-8 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) 91F0-3 : Forêt mixte à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , ou <i>fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	Pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cigouille à corps fin, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, castor d'Europe, loutre, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, cigogne blanche, cigogne noire, milan noir, milan royal, balbuzard pêcheur, pic noir, pic cendré	Sylviculture	SRCE
	3. Maintenir des corridors écologiques	G5	Maintenir voire restaurer des éléments du paysage servant de zones refuges et/ou corridors biologiques (haies, arbres isolés, mares, zones humides, ...)	Animation / Contractualisation	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Cistude d'Europe, triton crêté, pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cuivré des marais, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe Tous les oiseaux d'IC	Agriculture / Urbanisation	PAC SRCE
		G6	Améliorer la circulation piscicole	Animation / Etude / Contractualisation	3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	Grande alose, lamproie de Planer, lamproie marine, saumon atlantique	Pêche Urbanisation	SAGE Allier aval DCE / Loi sur l'eau AELB
	4. Suivre et adapter les usages pour la préservation d'espèces et/ou de milieux d'intérêt communautaire	G7	Mettre en défens et/ou adapter des pratiques en zones sensibles (zone prairiale ou de culture) par rapport à des enjeux ponctuels	Animation / Contractualisation	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 6430-4, 6430-6 et 6430-7 : Megaphorbaies eutrophes 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Cistude d'Europe, pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cuivré des marais, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré, faucon crécelle, faucon hoberau, faucon émerillon, faucon pèlerin, busard cendré, busard saint-martin, busard des roseaux.	Agriculture Fréquentation	PAC

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code mesure	Types de mesures envisagés	Outils mobilisables via Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées (DO/DHFF)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours	
B. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire **	4. Suivre et adapter les usages pour la préservation d'espèces et/ou de milieux d'intérêt communautaire	G8	Mettre en défens et/ou adapter des pratiques en zones sensibles (Forêts alluviales) par rapport à des enjeux ponctuels	Animation / Contractualisation	91E0-1, 91E0-3 et 91E0-8 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) 91F0-3 Forêt mixte à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , ou <i>fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	Pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, castor d'Europe, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, cigogne blanche, cigogne noire, milan noir, milan royal, pic noir, pic cendré	Fréquentation Sylviculture		
		A6	Eviter les impacts sur les habitats sensibles lors de la mise en place de prises d'eau	Animation	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Cistude d'Europe, triton crêté, bouvière, bihoreau gris, aigrette garzette, grande aigrette	Agriculture Captage	SAGE Allier aval	
	5. Préserver la quiétude et la capacité d'accueil des grèves et îles pour les oiseaux nichant au sol	G9	Identifier les zones de nidification effectives des oiseaux nichant sur les grèves et îles / mettre en place des mises en défens temporaires et/ou une signalisation sur les zones sensibles identifiées	Animation / Contractualisation			Chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, sterne naine, sterne pierregarin	Fréquentation Canoë	
		A7	Mettre à jour de l'APPB « Oiseaux nichant au sol »	Animation				Fréquentation Canoë	
		G10	Entretien des bancs alluvionnaires sur des secteurs à faible dynamique fluviale	Animation / Etude / Contractualisation	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière		Gomphe serpent, chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, sterne naine, sterne pierregarin		
	6. Surveiller l'installation et le développement des espèces exotiques envahissantes animales et végétales (EEE)	G11	Mener une veille des nouvelles zones d'expansions d'espèces exotiques envahissantes et mener une lutte adaptée	Animation / Contractualisation		Tous	Toutes	Toutes	Contrat Territorial Val d'Allier alluvial

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	22/71
V 1			

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code mesure	Types de mesures envisagés	Outils mobilisables via Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées (DD/DHFF)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
C. Restaurer les milieux naturels dégradés *	1. Réhabiliter des milieux	G12	Mener/encadrer le réaménagement écologique des gravières	Animation / Contractualisation	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Cistude d'Europe, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, hirondelle de rivage, martin-pêcheur d'Europe, guépier d'Europe, milan noir, milan royal	Extraction granulat	
		G13	Gérer / restaurer des annexes hydrauliques	Animation / Etude / Contractualisation	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Castor d'Europe, loutre, mulette épaisse, bouvière, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris.	Pêche	
		G14	Gérer/restaurer des habitats favorables aux espèces d'Intérêt Communautaire	Animation / Etude / Contractualisation	Tous	Toutes	Toutes	

Tableau 10 : Objectif de Gestion des zones Natura 2000 Val d'Allier 03

2.3.3 ZPS Val d'Allier Saint-Yorre - Joze

2.3.3.1 Description sommaire

La superficie du site est de 5 640 hectares, répartie sur 14 communes. Ce site inclut la rivière Allier sur entre Mariol au Nord et les Martres d'Artière au Nord et son affluent la Dore depuis l'A72 dans la commune de Peschadoires au Sud, jusqu'à sa confluence avec l'Allier.

Ce site est marqué par deux principaux cours d'eau : L'Allier et son affluent la Dore. Cette zone de confluence des deux cours d'eau représente un axe de migration d'une grande importance pour les espèces migratrices d'oiseaux. De plus la richesse biologique de ce territoire s'explique par la présence de milieux alluviaux variés. On retrouve des habitats forestiers de feuillues, des forêts alluviales et des peupleraies ainsi que des milieux ouverts tel que les landes, les prairies, les cultures et les zones de bocages. Les milieux aquatiques sont aussi attractifs, notamment les zones d'eau courante, les grèves, les bras morts et les prairies humides.

Cette diversité d'habitat permet d'accueillir de nombreuses espèces nicheuses, estivales et migratrices. Il s'agit d'une zone majeure pour la conservation des oiseaux. En particulier, le **Bihoreau gris**, l'**Aigrette garzette**, le **Milan noir**, l'**Oedicnème criard** et la **Sterne pierregarin** sont les espèces nicheuses identifiées comme étant d'enjeu majeur sur la zone.

Le territoire de la confluence Dore-Allier se caractérise par un contexte rural, marqué par la présence de petites villes. L'occupation des sols est contrastée entre la plaine de l'Allier vouée à l'agriculture céréalière et la vallée de la Dore occupée principalement par des boisements et des prairies.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	23/71
V 1			

2.3.3.2 Occupation du sol et végétation

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N14 : Prairies améliorées	3 %
N15 : Autres terres arables	82 %
N16 : Forêts caducifoliées	2 %

Tableau 11 : Occupation du sol et végétation de la zone Natura 2000 Val d'Allier Saint-Yorre - Joze

2.3.3.3 Description du fonctionnement écologique

Le fonctionnement écologique de la zone Val d'Allier Bourbonnais est similaire à celui de la zone Vallée de l'Allier Sud, décrit au paragraphe 2.3.2.3 ci-dessus.

2.3.3.4 Enjeux

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Etat de conservation / sensibilités des espèces	Responsabilité du site	Facteurs d'origine anthropique	Enjeux	Objectifs	Principaux programmes
Bihoreau gris (A 023)	Assez favorable	FORTE (surtout échelle régionale)	- Dégradation des zones humides et des milieux alluviaux - Dérangement des colonies de reproduction	Préservation	- Protéger les colonies de reproduction - Maintien de la dynamique fluviale qui permet d'assurer le maintien des bras-morts et des forêts alluviales	Plan Loire SAGE
	Bons effectifs mais fluctuants et existence d'une seule colonie de reproduction à l'intérieur de la ZPS					
Aigrette garzette (A 026)	Peu favorable	FAIBLE (niveau national), FORTE (échelle régionale)	- Dégradation des zones humides et des milieux alluviaux - Dérangement des colonies de reproduction	Préservation	- Protéger les colonies de reproduction - Maintien de la dynamique fluviale qui permet d'assurer le maintien des bras-morts et des forêts alluviales	Plan Loire SAGE
	Population faible en Auvergne et sur le site mais stable et nidification régulière assez récente (début des années 1990)					
Milan noir (A 073)	Favorable	ENJEU DEPARTEMENTAL	- Dégradation des zones humides et des milieux alluviaux - Dérangement des colonies de reproduction	Préservation Valorisation	- Protéger les colonies de reproduction - Maintien de la dynamique fluviale qui permet d'assurer le maintien des bras-morts et des forêts alluviales	SAGE Plan Loire
	Population relativement importante					
Sterne pierregarin (A 193)	Défavorable	FAIBLE	- Modification des milieux alluviaux - Création de biotopes de substitution (zones d'extraction de granulats) - Dérangement des colonies de reproduction	Préservation Restauration	- protéger les colonies de reproduction (limiter le dérangement sur les grèves alluviales favorables et dans les anciennes zones d'extractions) - maintenir une eau de qualité - Maintien de la dynamique fluviale	SAGE Plan Loire
	Population faible.					

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
		Document	Etude d'incidences NATURA 2000
V 1			

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Etat de conservation / sensibilités des espèces	Responsabilité du site	Facteurs d'origine anthropique	Enjeux	Objectifs	Principaux programmes
Oedicnème criard (A 133)	Très défavorable Très forte régression de la population.	FORTE AU NIVEAU DEPARTEMENTAL	- Réduction des zones de grèves favorables à l'espèce et risques de dérangement dans les zones fréquentées - Intensification sur les zones de grandes cultures (assolement moins varié, ...)	Préservation Restauration	- maintenir une dynamique alluviale active et préserver les grèves alluviales - limiter le dérangement sur les grèves - mise en place de jachères faunistiques (MAET)	SAGE Plan Loire MAET

Tableau 12 : Principaux enjeux de la zone Natura 2000 Val d'Allier Saint-Yore - Joze

2.3.3.5 Objectifs de gestion

Objectifs de développement durable / Priorité	Objectifs opérationnels	Principales activités humaines concernées	Procédures et dispositifs existants	Actions envisagées (détail dans fiches actions)	Outils mobilisables
A. Maintenir et restaurer la dynamique alluviale Priorité forte	Eviter l'urbanisation et l'artificialisation des berges	Urbanisme et voirie	Documents d'urbanisme SAGE	Prise en compte des préconisations dans les SAGE	Programme d'actions SAGE
				Définir les « bonnes pratiques »	Charte Natura 2000
	Limiter le développement des carrières	Extraction de granulats	Schéma des carrières	REG1 : prise en compte des enjeux de préservation des sites Natura 2000 dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement et de développement	PLU Evaluation d'incidence Natura 2000
				Application des dispositions du schéma départemental des carrières en vigueur en 2010. REG1 : prise en compte des enjeux de préservation des sites Natura 2000 dans les nouveaux projets	Evaluation d'incidence Natura 2000
Restaurer la dynamique sur les secteurs ne présentant pas d'enjeux humains	Toutes	SAGE Plan Loire	NATURA 2000-1 : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	Contrat Natura 2000	
			Natura 2000-7 : Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires	Contrat Natura 2000	
B. Préservation des espèces et habitats d'espèces Priorité forte	Préserver la forêt alluviale et la végétation rivulaire qui habitent les hérons arboricoles, le Milan noir et le Pic noir	Sylviculture Activités de loisir Extraction	Plan de gestion forestier	Charte Natura 2000	Charte Natura 2000
				Natura 2000-2 : Restauration de la ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Contrat Natura 2000
				Natura 2000-3 : Entretien des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Contrat Natura 2000
				Natura 2000 - 9 : Gestion des milieux forestiers	Contrat Natura 2000
	Maintenir les annexes alluviales favorables aux hérons arboricoles	Pêche Agriculture	SAGE Plan Loire	Natura 2000-5 : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	Contrat Natura 2000
				Natura 2000-6 : Mise en défens des annexes hydrauliques	Contrat Natura 2000

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
	Document V 1	Etude d'incidences NATURA 2000	Page 25/71

Objectifs de développement durable / Priorité	Objectifs opérationnels	Principales activités humaines concernées	Procédures et dispositifs existants	Actions envisagées (détail dans fiches actions)	Outils mobilisables
C - Maintenir les continuités écologiques dans le respect des usages actuels	Maintenir et encourager la gestion extensive des prairies et bocage favorable à de nombreuses espèces	Agriculture		MAET 1 : Diagnostic d'exploitation MAET2 : Limitation de la fertilisation des prairies MAET 3 : Création d'un couvert non récolté MAET 4 : Création d'un couvert herbacé MAET 5 : Entretien des haies MAET 6 : Entretien des arbres isolés ou d'alignement	MAET MAET MAET MAET MAET MAET
	Favoriser les grèves exondées et la végétation pionnière favorable à la nidification des sternes	Urbanisme et voirie		Natura 2000-7 : Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires	Contrat Natura 2000
	Favoriser la nidification de certains oiseaux comme la Cigogne Blanche, le Balbuzard pêcheur, la Sterne pierregarin		Plan Loire	Natura 2000 – 10 : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	Contrat Natura 2000
	Limiter l'artificialisation des berges, les effets de mitage et de conurbation dans la plaine	Urbanisme et voirie	SCOT PLU Schéma de cohérence écologique régional	Prise en compte des trames vertes et bleues dans le cadre des documents de planification	Documents de planification et d'urbanisme
	Maintenir les continuités forestières et prairiales dans la plaine	Urbanisme et voirie Agriculture	SCOT PLU Schéma de cohérence écologique régional	Prise en compte des trames vertes et bleues dans le cadre des documents de planification	Documents de planification et d'urbanisme
	D - Préservation de la qualité de l'eau et des boires	Favoriser un usage partagé de la ressource en eau	Toutes	SAGE	
Réduire les pressions d'origines industrielles et domestiques		Toutes	SAGE Loi sur l'eau		Programme d'action du SAGE Mise aux normes des stations d'épuration
Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et de la		Agriculture	SAGE		MAET enjeu « Eau » dans périmètre directive nitrate
E - Eviter la dégradation des habitats et la perturbation des espèces	ressource en eau Concilier AEP et préservation des habitats d'intérêt communautaires		SAGE SAGE	MAET2 : Limitation de la fertilisation des prairies MAET 7 – Création d'un couvert herbacé	MAET MAET
	Préservation des milieux aquatiques sensibles	Agriculture	SAGE	MAET 7 – Création d'un couvert herbacé	MAET
	Limiter l'implantation de boisements artificiels	Sylviculture		Charte Natura 2000 Natura 2000 9 – Gestion des milieux forestiers	Charte Contrats Natura 2000 Forestiers
	Limiter la mise en culture des terrains naturels ou semi-naturels et favoriser leur gestion extensive	Agriculture		Encourager la préservation des milieux naturels et prairiaux par la mise en place de mesures de gestion adaptées	MAET Contrats Natura 2000
G - Améliorer les connaissances et suivre l'évolution du site	Limiter l'impact des activités de loisir et particulièrement le dérangement des colonies de Sternes	Activités récréatives Activités récréatives	SAGE Plan Loire SAGE Plan Loire	COM3 : Education à la préservation de la biodiversité et sensibilisation dugrand public et des scolaires Natura 2000-8 : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leurs impacts	
	Prendre en compte les enjeux liés aux oiseaux lors des opérations de gestion ou travaux dans le lit et sur les berges de l'Allier	Toutes		Anim 1 - Communication auprès des gestionnaires, collectivités et entreprises. REG1 : prise en compte des enjeux de préservation des sites Natura 2000 dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement et de développement	Evaluation d'incidence Natura 2000
	Mieux connaître les populations d'oiseaux sur le site	Toutes		Suivi 1 : Bilan des connaissances sur les oiseaux d'intérêt communautaire	

Tableau 13 : Objectif de Gestion de la zone Natura 2000 Val d'Allier Saint-Yore - Joze

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	26/71
V 1			

2.3.1 SIC Gites à chauves-souris, 'Contreforts et Montagne Bourbonnaise'

2.3.1.1 Description sommaire

La superficie du site est de 1 944 hectares, répartie sur 5 communes. Il est situé sur les contreforts de la Montagne Bourbonnaise, à proximité du Val d'Allier.

Une partie du site Natura 2000 est centré sur les villages de Busset et de Ris et en particulier les bâtiments ou milieux souterrains abritant des chauves-souris, et l'autre partie sur des cavités de la commune de Laprugne. Il s'étend également sur les prés et forêts alentours, territoires de chasse privilégiés des deux espèces principales du site : le **Petit rhinolophe** et le **Grand murin**.

Le site présente un relief très vallonné composé principalement de prairies bocagères et de grands boisements. Les milieux présents sur le territoire se répartissent comme tel : 55 % de boisements, 30 % de milieux ouverts dont quelques hectares de cultures et 14 % de milieux urbains.

Les milieux boisés comprennent 40 % de forêts artificielles essentiellement constitués de peuplements résineux. Cependant les milieux boisés comprennent quelques formations d'intérêt communautaire comme les forêts de pentes, éboulis ou ravins, les hêtraies atlantiques ou les forêts alluviales. Ces habitats d'intérêt communautaire couvrent environ 10 ha, soit une très faible surface du site.

L'activité agricole du site est essentiellement orientée vers l'élevage, avec 99% des surfaces agricoles en prairies.

2.3.1.2 Occupation du sol et végétation

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	0,4 %
N16 : Forêts caducifoliées	33,1 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	22 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	14 %
N27 : Agriculture (en général)	30,5 %

Tableau 14 : Occupation du sol et végétation de la zone Natura 2000 Gites à chauve-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise

2.3.1.3 Description du fonctionnement écologique

Le site abrite 9 habitats élémentaires d'Intérêt Communautaire dont 3 prioritaires (*).

Six habitats de milieux ouverts, ou aquatique :

- Landes sèches européennes, présentes principalement autour des croupes et des affleurements rocheux. Elles sont pour la plupart présentes en reliquat au sein des massifs forestiers ;
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude, favorisées par une activité de fauche et de pâturage extensif tardif ;
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires (habitats humides), constituées à 90% d'espèces non-fourragères et peu appétantes pour le bétail ;
- Formations herbeuses à nard, riches en espèces (*), fréquemment liées à une gestion pastorale extensive des milieux ;
- Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques habituellement géré et entretenu par la réalisation de fauche et la mise en place d'un pâturage extensif ;

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	27/71
V 1			

- Végétation aquatiques flottantes des eaux stagnantes, sur deux étangs se situant au cœur d'un complexe de prairies pâturées et/ou fauchées.

Trois habitats de milieux boisés :

- Hêtraies atlantiques, présentes ponctuellement sur le site plutôt en exposition nord ;
- Forêts de pentes, éboulis et ravins (*), dans les vallons encaissés du site, ou dans les pentes les plus fortes ;
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*), observées ponctuellement le long des rives du Darot et des affluents.

Les habitats d'intérêt communautaire sont très minoritaires sur le site avec seulement 59,34 ha.

2.3.1.4 Enjeux

Enjeux	Objectifs opérationnels
A. Préserver les gîtes à chauves-souris et leurs abords	Préserver les populations de chiroptères en maintenant les gîtes de reproduction et hibernation Préserver et gérer les abords des gîtes à chauves-souris
B. Préserver les territoires de chasse des chauves-souris	Préserver voire restaurer les éléments structurant du territoire de chasse des chauves-souris : haies et arbres isolés Préserver, voire restaurer les prairies Gérer les forêts en favorisant la prise en compte des espèces d'IC, en particulier les chauves-souris Préserver, voire restaurer les habitats humides en forêt, les habitats d'intérêt communautaire et les ripisylves
C. Préserver les autres espèces d'intérêt communautaire	Préserver, voire restaurer l'état écologique des rivières Préserver, voire restaurer les plans d'eau, mares Préserver, voire restaurer les habitats de landes
D. Préserver les habitats d'intérêt communautaire, et les habitats d'espèces	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
E. Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêts communautaires	Améliorer les connaissances du site Evaluer l'impact des actions réalisées Surveiller l'état écologique du site
F. Vulgariser les enjeux et l'intérêt du site auprès des habitants et acteurs locaux	Diffuser l'information Accompagner les porteurs de projets Sensibiliser les usagers et acteurs locaux à l'intérêt du site

Tableau 15 : Principaux enjeux de la zone Natura 2000 Gites à chauve-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	28/71
V 1			

2.3.1.5 Objectifs de gestion

Objectif de développement durable	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils mobilisables	Habitat ou espèce d'intérêt communautaire ou remarquable concerné	Priorité
A. Préserver les gîtes à chauves-souris et leurs abords	1. Préserver les populations de chiroptères en maintenant les gîtes de reproduction et hibernation	Urbanisme, Sylviculture	Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000	Toutes les espèces de chiroptères	***
	2. Préserver et gérer les abords des gîtes à chauves-souris	Urbanisme, Sylviculture, Agriculture	Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000, Animation Natura 2000	Toutes les espèces de chiroptères	***
B. Préserver les territoires de chasse des chauves-souris	1. Préserver voire restaurer les éléments structurant du territoire de chasse des chauves-souris : haies et arbres isolés	Toutes	Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000, Animation Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales	Toutes les espèces de chiroptères Lucane Cerf-Volant Prairie maigres de fauches, Forêts alluviales	***
	2. Préserver, voire restaurer les prairies	Agriculture	Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000, Animation Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales	Toutes les espèces de chiroptères Lucane Cerf-Volant Prairie maigres de fauches, Forêts alluviales	***
	3. Gérer les forêts en favorisant la prise en compte des espèces d'IC, en particulier les chauves-souris	Agriculture, Sylviculture	Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales	Toutes les espèces d'intérêt communautaires Tous les habitats forestiers	***
	4. Préserver, voire restaurer les habitats humides en forêt, les habitats d'intérêt communautaire et les ripisylves	Toutes	Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000	Toutes les espèces de chiroptères Habitats forestiers humides	***
C. Préserver les autres espèces d'intérêt communautaire	1. Préserver, voire restaurer l'état écologique des rivières	Toutes	Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000	Chabot Lamproie de Planer Habitats humides	*
	2. Préserver, voire restaurer les plans d'eau, mares	Agriculture, Sylviculture, Urbanisme	Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000	Sonneur à ventre jaune Habitats aquatiques	**
	3. Préserver, voire restaurer les habitats de landes	Agriculture, Sylviculture	Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000	Habitats de Landes	**
D. Préserver les habitats d'intérêt communautaire, et les habitats d'espèces	1. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Toutes	Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000	Tous	*
E. Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêts communautaires	1. Améliorer les connaissances du site	Toutes	Animation Natura 2000	Tous	***
	2. Evaluer l'impact des actions réalisées	Toutes	Animation Natura 2000	Tous	*
	3. Surveiller l'état écologique du site	Toutes	Animation Natura 2000	Tous	**
F. Vulgariser les enjeux et l'intérêt du site auprès des habitants et acteurs locaux	1. Diffuser l'information	Toutes	Animation Natura 2000	Tous	**
	2. Sensibiliser les usagers et acteurs locaux à l'intérêt du site	Toutes	Animation Natura 2000	Tous	***
	3. Accompagner les porteurs de projets	Toutes	Animation Natura 2000	Tous	***

(1)*** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

Tableau 16 : Objectif de Gestion de la zone Natura 2000 Gites à chauve-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	29/71
V 1			

2.3.2 SIC Zones Alluviales de la confluence Dore-Allier

2.3.2.1 Description sommaire

La superficie du site est de 2 401 hectares, répartie sur 17 communes du Puy de Dôme. Ce site s'étend le long de l'Allier de Ris à Thiers et le long de la Dore de Ris à Joze sur un linéaire de 45 km au total.

Le site est marqué par la confluence de deux rivières : l'Allier et la Dore qui évoluent quasiment en parallèle le long de cette zone de plaine. Leur jonction est le résultat de la réunion de deux bassins versants, celui de l'Allier avec celui de la Dore. Cette zone correspond à une très forte dynamique fluviale caractérisée par la formation de nombreux méandres, de boires et le dépôt de sédiments. De cette dynamique, les communautés végétales sont sans cesse remaniées.

Le site de Dore-Allier est une zone alluviale encore en bon état de conservation. Ce site longe les bords de l'Allier et assure la continuité entre le site FR8301016 au Nord et les sites FR8301038 et FR8301091 au sud. Il marque la confluence entre la Dore et l'Allier. Le lit majeur devient plus large et les milieux se diversifient avec tous les stades de l'eau courante aux grèves sèches.

Le site présente un nombre important d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dont certains ont une importance particulière sur le territoire.

C'est le cas pour certains habitats telles que les forêts alluviales à bois tendre et à bois dur (91EO), qui représentent plus d'un tiers de la surface totale du site, les végétations de grèves annuelles liées à la dynamique fluviale importante, ainsi que les pelouses alluviales diversifiées sur ce site. Le site a également une responsabilité pour la préservation des prés salés, habitat prioritaire.

Pour les habitats d'espèces, le site a une responsabilité importante pour certaines espèces telles que les poissons migrateurs (Saumon, Alose, Lamproie marine) car il représente un lieu de transit et de reproduction. Il a également une responsabilité forte vis-à-vis des espèces de mammifères aquatiques : Castor, et Loutre surtout, le site a une grande responsabilité puisqu'il est un siège de transit sur le bassin de l'Allier.

Le site est important en tant que partie intégrante du réseau de sites du val d'Allier découpé en plusieurs tronçons. Il marque de plus la confluence entre la Dore et l'Allier, soit une zone de dynamique fluviale très importante sans cesse remaniée.

De plus, l'Allier est un axe migratoire important pour plusieurs espèces de poissons migrateurs qui transitent et se reproduisent sur ce site.

Le territoire de la confluence Dore-Allier se caractérise par un contexte rural, marqué par la présence de petites villes. L'occupation des sols est contrastée entre la plaine de l'Allier vouée à l'agriculture céréalière et la vallée de la Dore occupée principalement par des boisements et des prairies.

L'agriculture est une activité économique majeure : les terres agricoles représentent 47% de l'occupation des sols du site Natura 2000 directive Habitats (source RGA 2000).

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	30/71
V 1			

2.3.2.2 Occupation du sol et végétation

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	1 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	25 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	17 %
N16 : Forêts caducifoliées	30 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %

Tableau 17 : Occupation du sol et végétation de la zone Natura 2000 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier

2.3.2.3 Description du fonctionnement écologique

La directive Habitats a pour objectifs la préservation et la gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces les plus menacés ou les plus rares de la Communauté européenne. Ainsi la préservation de l'espace se fait suivant le prisme des 2 points de vue :

- Les habitats d'intérêt communautaire présents dans la zone ;
- Les espèces d'intérêt communautaire et leur interaction avec leur habitat.

Les habitats d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site peuvent être regroupés en cinq grandes catégories, dont quatre sont en relation directe avec la rivière Allier. Ils se répartissent suivant une zonation transverse de trois lits emboîtés :

- Le lit mineur, qui correspond au niveau du fleuve en période de basses eaux ;
- Le lit apparent, qui est constitué d'alluvions déposées par la rivière et remaniées par les hautes eaux hivernales et printanières, colonisées par des végétations instables caractérisées par des plantes annuelles ;
- Le lit majeur qui est la zone inondable lors des fortes crues recouverte de végétations pérennes (forêts, prairies et pelouses dominées par des plantes vivaces, landes et friches).

La végétation aquatique de l'Allier : il s'agit d'herbiers aquatiques se développant directement dans le lit mineur de l'Allier au niveau des radiers, ou dans les bras morts.

Les eaux stagnantes : au niveau des gravières et bras morts, des herbiers aquatiques rattachés à l'habitat 3150 « plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes » ont été identifiés.

Les habitats de grèves : ils correspondent à des groupements végétaux pionniers, disséminés au sein du lit apparent de la rivière et des bras morts, colonisant chaque année les alluvions inondées de l'automne à la fin du printemps :

- La végétation annuelle pionnière des grèves et des galets humides riches en nutriments ;
- La végétation annuelle pionnière des vases et limons humides pauvres en nutriments chaque fin d'été.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	31/71
V 1			

Les habitats herbacés à l'écart du lit mineur : il en existe diverses sortes suivant qu'ils sont localisés en bordure du lit mineur ou un peu plus éloignés :

- Les pelouses pionnières sur sables calcaires ;
- Les pelouses alluviales à Fétuques et Armoise champêtre ;
- Les prairies de fauche du lit majeur ;
- Les mégaphorbiaies eutrophes, correspondant à une végétation de hautes herbes à feuilles larges sur des zones riches en nutriments ;
- Les prés salés intérieurs.

Les forêts alluviales : les forêts alluviales du Val d'Allier comportent quatre habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive " Habitats - Faune - Flore " :

- Les forêts alluviales à bois tendre dominées par les saules et les peupliers (habitat naturel d'intérêt prioritaire) ;
- Les forêts alluviales à bois dur, composées essentiellement de chênes, ormes et frênes ;
- Les chênaies pédonculées ;
- Les aulnaies-frênaies des petits cours d'eau, affluents de l'Allier.

Sur le site, il s'agit des habitats d'intérêt communautaire les mieux représentés en termes de surface. Leur état de conservation est très variable d'un secteur à l'autre : certaines sont dégradées (espèces exotiques envahissantes, fréquentation par des engins à moteur, déficit d'alimentation en eau ...) tandis que d'autres présentent un état de conservation favorable.

Les espèces d'intérêt communautaire

Les espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la directive Habitats de 1992) recensées sur le site appartiennent à six classes taxonomiques :

- Les Fougères : la Marsilée à quatre feuilles ;
- Les Mammifères : le Castor d'Europe, la Loutre d'Europe, la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées, le Grand ou Petit Murin (deux espèces difficiles à distinguer), le Minioptère de Schreibers ;
- Les Poissons : la Lamproie marine, le Saumon atlantique, la Grande Alose, le Toxostome, la Bouvière, la Lamproie de Planer ;
- Les Amphibiens : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté ;
- Les Insectes. : l'Agrion de Mercure, le Gomphe serpent, la Cordulie à Corps fin, le Lucane cerf-volant, le Grand Capricorne, le Cuivré des marais, l'Ecaille chinée ;
- Les Crustacés : l'Ecrevisse à pattes blanches.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	32/71
V 1			

2.3.2.4 Enjeux de conservation des espaces naturels

Habitats d'intérêt communautaire	Etat de conservation / sensibilités des espèces	Responsabilité du site	Facteurs d'origine anthropique	Enjeux
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion (3260-5)	Etat mauvais Très faible superficie, habitat non typique de ce cours d'eau	FAIBLE	aucun	Préservation
Végétation aquatique des eaux stagnantes riches en nutriments (3150-4)	Etat moyen Habitat disséminé (étangs, mares, gravières, cours d'eau), variant d'une année sur l'autre et au cours de la saison, état de conservation bon à moyen lié à la qualité de l'eau. Des espèces invasives altèrent le milieu.	MODERE	Espèces invasives, pollution locale de l'eau	Préservation Valorisation
Végétation annuelle pionnière des grèves limoneuses humides pauvres en nutriments (3130-3 ; 3130-2)	Etat moyen cortège floristique très appauvri, faible surface, caractère fluctuant, espèce invasive	FORTE	Ne fait l'objet d'aucune valorisation économique.	Préservation
Végétation annuelle pionnière des grèves sableuses et humides riches en nutriments (3270-1)	Etat moyen Etat globalement moyen car forme appauvrie, assez localisée. Habitat lié à la dynamique et aux conditions météorologiques, variant d'une année sur l'autre	FORTE	Ne fait l'objet d'aucune valorisation économique	Préservation
Pelouses pionnières calcaires de sables xériques (6210-38)	Etat mauvais moyennement typique et surface très faible	MODERE	Ces pelouses peuvent servir de champ captant pour l'eau potable ou peuvent être pâturées.	Préservation Restauration
Pelouse alluviale à Armoise champêtre et Fétuque de Leman (6210-38)	Etat mauvais Etat assez mauvais car très morcelées, occupant de très faibles superficies et pas toujours très typiques. Se ferme progressivement	FORTE	Ces pelouses peuvent servir de champ captant pour l'eau potable ou peuvent être pâturées.	Préservation Restauration
Forêts alluviales à	Etat moyen	MAJEURE	Généralement pas	Préservation

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	33/71
V 1			

Habitats d'intérêt communautaire	Etat de conservation / sensibilités des espèces	Responsabilité du site	Facteurs d'origine anthropique	Enjeux
bois tendre (91EO-1) – (habitat prioritaire)	Etat moyen car bien représenté mais certains secteurs morcelés ou dégradés (espèces exotiques envahissantes, impact de la fréquentation (par des engins à moteur, déficit d'alimentation en eau).		de valorisation socio-économique importante mais peuvent être ponctuellement exploitées pour le bois de chauffage. Constituent aussi des sites de détente appréciés.	Valorisation Restauration
Forêts alluviales résiduelles des petits cours d'eau (91EO-8) - (habitat prioritaire)	Etat moyen Etat moyen car surfaces peu importantes et souvent dégradées en linéaire et morcelées.	MODEREE	Généralement pas de valorisation socio-économique importante mais peuvent être ponctuellement exploitées pour le bois de chauffage.	Préservation
Megaphorbiaies eutrophes (6430-4)	Etat bon Etat plutôt bon car cortèges floristiques assez typiques et peu dégradés. Menacées à moyen terme par le développement des ligneux et généralement sensibles à l'envahissement par les plantes exotiques envahissantes.	MODEREE	Ne fait l'objet d'aucune valorisation économique.	Préservation
Forêts alluviales à bois dur (91F0-3)	Etat bon Habitat typique sur de grandes surfaces. Etat très variable mais globalement assez bon, avec des secteurs dégradés (ordures, surpâturage, espèces exotiques envahissantes). Ces forêts subissent également l'impact de la fréquentation par des engins à moteur, d'un déficit d'alimentation en eau suite aux aménagements fluviaux anciens et à l'exploitation de granulats.	MAJEURE	Cet habitat ne fait généralement pas l'objet d'une valorisation socio-économique importante : il peut être ponctuellement exploité pour le bois de chauffage et la confection de piquets. Les forêts alluviales constituent des sites de détente appréciés.	Préservation Valorisation
Forêts alluviales à	Etat moyen	FAIBLE	Cet habitat ne fait	Préservation

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
		Document V 1	Etude d'incidences NATURA 2000

Habitats d'intérêt communautaire	Etat de conservation / sensibilités des espèces	Responsabilité du site	Facteurs d'origine anthropique	Enjeux
bois dur : chênaies pédonculées (9160-1)	Etat difficile à déterminer car surface restreinte (même si probablement sous-estimée), mais semble moyen.		généralement pas l'objet d'une valorisation socio-économique importante : il peut être ponctuellement exploité pour le bois de chauffage et la confection de piquets. Les forêts alluviales constituent des sites de détente appréciés.	
Prairies de fauche (6510)	Etat moyen	MODEREE	La gestion agricole extensive actuelle garantit le maintien de cet habitat : une pression trop importante ou un abandon peut, par contre, être préjudiciable.	Préservation Restauration
	Etat globalement moyen, variable suivant leur localisation et les pratiques qui y sont menées. Elles ne sont pas très typiques, peu présentes et plusieurs d'entre elles sont plutôt eutrophes.			
Prés salés intérieurs (1340)	Etat moyen	FORTE	La gestion agricole extensive actuelle peut garantir le maintien de cet habitat : une pression trop importante ou un abandon peut, par contre, être préjudiciable.	Préservation Restauration
	Etat de conservation moyen car surface très réduite compte tenu des caractéristiques des sources salées et de la fermeture importante du milieu.			

2.3.2.5 Enjeux de conservation des espèces protégées

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	35/71
V 1			

Espèces	Etats de conservation/sensibilité	Responsabilité du site	Facteurs d'origine anthropique	Enjeux	Protection existante
Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>)	mauvais	FORT	aucun	Préservation restauration	Protection de l'espèce SAGE
	Une seule station menacée par la jussie				
Castor d'Europe (1337)	Favorable	FORT (ensemble du bassin de la Loire)	Risques : artificialisation des berges, lutte contre le ragondin (piégeage), dégradation des boisements et formations arbustives riches en saules et peupliers.	Préservation Valorisation	Protection de l'espèce SAGE Plan Loire Réseau Castor
	A priori favorable sur le site (ensemble du linéaire recolonisé d'après réseau ONCFS, effectifs inconnus)				
Loutre d'Europe (1355)	Inconnu	FORT (zone de jonction entre plusieurs populations)	- pollution des eaux - dégradation et fragmentation des habitats aquatiques et riverains - dérangement - mortalité accidentelle	Préservation Valorisation	Protection de l'espèce SAGE Plan Loire Réseau Loutre (plan national d'actions) Plan « Biodiversité en Auvergne »
	Etat de conservation inconnu : l'espèce est en phase de recolonisation. Elle est recensée sur tout le linéaire de l'Allier, même si cette présence n'est que ponctuelle sur certains tronçons. Il est considéré comme favorable à l'échelle du domaine continental en France.				
Barbastelle d'Europe (1308)	Inconnu	A DETERMINER	- destruction ou fermeture des gîtes de reproduction ou d'hivernage ; - Dérangement sur les gîtes ; - Dégradation des zones de chasse, banalisation du paysage et régression des corridors boisés	Préservation Valorisation	Protection de l'espèce Réseau chiroptères (plan national d'actions) Plan « Biodiversité en Auvergne » MAET
	Population mal connue à l'intérieur du site, des colonies connues à proximité				
Vespertillon	Inconnu	A	- destruction ou	Préservation	Protection de

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	36/71
V 1			

Espèces	Etats de conservation/sensibilité	Responsabilité du site	Facteurs d'origine anthropique	Enjeux	Protection existante
ou Murin à oreilles échanquées (1321)	Population mal connue à l'intérieur du site (pas recontactée depuis 1995)	DETERMINER	fermeture des gîtes de reproduction ou d'hivernage ; - Dérangement sur les gîtes ; - Dégradation des zones de chasse, banalisation du paysage et régression des corridors boisés	Valorisation	l'espèce Réseau chiroptères (plan national d'actions) Plan « Biodiversité en Auvergne »
Grand ou Petit murin (1324/1307) (deux espèces difficiles à distinguer)	Inconnu	A DETERMINER	- destruction ou fermeture des gîtes de reproduction ou d'hivernage ; - Dérangement sur les gîtes ; - Dégradation des zones de chasse, banalisation du paysage et régression des corridors boisés	Préservation Valorisation	Protection de l'espèce Réseau chiroptères (plan national d'actions) Plan « Biodiversité en Auvergne »
	Population mal connue à l'intérieur du site, a priori zone de chasse et transit				
Minoptère de Schreibers (1310)	Inconnu	A DETERMINER	- destruction ou fermeture des gîtes de reproduction ou d'hivernage (espèce strictement cavemicole); - Dérangement sur les gîtes ; - Dégradation des zones de chasse, banalisation du paysage et régression des corridors boisés	Préservation Valorisation	Protection de l'espèce Réseau chiroptères (plan national d'actions) Plan « Biodiversité en Auvergne »
	Une seule donnée (la seule du département)				
Lamproie marine (1095)	Défavorable inadéquat mauvais	FORTE	- extractions de granulats ayant entraîné le processus d'enfoncement du lit - barrages empêchant la remontée des géniteurs (hors site)	Préservation Valorisation	Protection de l'espèce Plan Loire SAGE PLAGEPOMI
	Etat de conservation moyen. Le site constitue à la fois une zone de transit et de reproduction.				
Lamproie de Planer (1096) Présence douteuse	Inconnu				
	Espèce inféodée aux têtes de bassin, dont la présence sur le site est peu probable				
Saumon	Défavorable mauvais	FORTE	- dégradation de la	Préservation	Protection de

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
	Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page
V 1			37/71

Espèces	Etats de conservation/sensibilité	Responsabilité du site	Facteurs d'origine anthropique	Enjeux	Protection existante
atlantique (1106)	Etat de conservation défavorable mauvais (cf. évaluation nationale de 2007). Le site constitue une zone de transit uniquement.		qualité des eaux - obstacles limitant la remontée en débit faible	Restauration	l'espèce Plan Loire SAGE PLAGEPOMI
Grande Alose (1102)	Défavorable mauvais	FORTE	- dégradation de la qualité des eaux - obstacles limitant la remontée en étiage - pêche par confusion avec les ailettes	Préservation Restauration Valorisation	Protection de l'espèce Plan Loire SAGE PLAGEPOMI
	Etat de conservation défavorable mauvais (cf. évaluation nationale de 2007). Si l'espèce semble suffisamment prolifique pour se développer, sa libre circulation en Loire moyenne et Allier aval reste le principal facteur limitant.				
Toxoatome (1126)	Etat Inconnu	A DETERMINER	- dégradation de la qualité des eaux - obstacles limitant la remontée en étiage	Préservation Restauration	SAGE Plan Loire PDGP
	Etat de conservation à préciser : présent au niveau du site mais souvent confondu avec le Hotu.				
Bouvière (1134)	Assez Favorable	MODERE A FORT	- extractions de granulats ayant entraîné le processus d'enfoncement du lit - perturbation de la dynamique alluviale - pollution des eaux	Préservation Restauration	SAGE Plan Loire PDGP
	Etat de conservation semble assez favorable : espèce présente sur le site, plus particulièrement sur ses annexes hydrauliques (boire du Bec de Dore en 1998 et 1999) et sur les boires des Bignons (1991).				
Sonneur à ventre jaune (1153)	Etat Inconnu	FAIBLE	- Dégradation des milieux humides favorables à l'espèce - Mortalité liée à l'écrasement par véhicules et engins dans les ornières	Préservation Restauration	Protection de l'espèce Plan national d'actions Plan « Biodiversité en Auvergne »
	Espèce signalée sur quelques stations du site, le Val d'Allier étant peu favorable à l'espèce.				
Triton crêté	Etat Inconnu	FAIBLE	- comblement de bras	Restauration	Protection de

Espèces	Etats de conservation/sensibilité	Responsabilité du site	Facteurs d'origine anthropique	Enjeux	Protection existante
(1166) potentiel	Sa présence est à confirmer. Seules, les boires anciennes et éloignées du lit mineur sont favorables à l'espèce.		morts - fragmentation des habitats		l'espèce
Gomphe serpentifère (1037) potentiel	Défavorable mauvais Etat de conservation défavorable mauvais. présente il y a une dizaine d'années de Brioude à la confluence avec la Loire, elle n'a pas été observée lors des prospections de 2005 et ne semble pas avoir été revue depuis 10 ans.	DISPARUE A PRIORI	- pollution des eaux - modification du cours d'eau (retenues ; rectification des berges, extractions de granulats)	Prospections	Protection de l'espèce SAGE Plan Loire Atlas des Odonates du Puy de Dôme Plan « Biodiversité en Auvergne »
Cordulle à corps fin (1041)	Inconnu Etat de conservation Inconnu : présente sur les rives de l'Allier et sur la Dore (cf. atlas des Odonates du Puy de Dôme)	A DETERMINER	- extraction de granulats, rectification des berges - pollution des eaux	Préservation	Protection de l'espèce SAGE Plan Loire Atlas des Odonates du Puy de Dôme
Agrion de Mercure (1044)	Inconnu Etat de conservation Inconnu : présente dans les parties ensoleillées des petits affluents de l'Allier (ruisseau de Vendage) mais en faible abondance et données insuffisantes pour avoir une idée précise des effectifs et stations Habitat d'espèce dans un mauvais état de conservation car peu de ruisseaux ensoleillés de bonne qualité	MODEREE	- pollution des eaux - mise en culture des berges - reprofilage des berges	Préservation	Protection de l'espèce SAGE Plan Loire Atlas des Odonates du Puy de Dôme
Lucane cerf-volant (1083)	Favorable Espèce assez fréquente en France et en Auvergne, présence confirmée sur le Bec de Dore	MODEREE		Préservation	Plan Loire Plan national d'actions « vieux bois » Plan « Biodiversité en Auvergne » « vieux bois »
Grand	Inconnu	MODEREE	- évolution de la forêt	Préservation	Protection

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	39/71
V 1			

Espèces	Etats de conservation/sensibilité	Responsabilité du site	Facteurs d'origine anthropique	Enjeux	Protection existante
capricorne (1088)	Présence probable à confirmer		à bois tendre vers la forêt à bois dur par déficit d'alimentation en eau		espèce Plan Loire Plan national d'actions « vieux bois » Plan « Biodiversité en Auvergne » « vieux bois »
Culvris des marais (1090)	Inconnu Signalé sur la commune de Joze, présence à confirmer.	MODEREE	- Intensification agricole ou déprise concernant les prairies à oselles (plantes hôtes des chenilles).	Inventaire	Protection de l'espèce Atlas des Lépidoptères du Puy de Dôme MAET
Ecaille chinée (1078) Espèce prioritaire	Espèce commune en Europe, non prise en compte dans les Docobs, car seule la sous-espèce endémique de l'île de Rhodes est menacée en Europe.				
Ecrevisse à pattes blanches (1052)	Inconnu Espèce recensée en 2009 dans deux ruisseaux affluents de l'Allier.	FAIBLE	- dégradation de la qualité de l'eau - recalibrage des ruisseaux - Introduction d'écrevisses exotiques	Préservation	SAGE Plan Loire Protection de l'espèce

Tableau 18 : Principaux enjeux de la zone Natura 2000 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
V 1		Page	40/71

2.3.2.6 Objectifs de gestion

Objectifs de développement durable / Priorité	Objectifs opérationnels	Principales activités humaines concernées	Procédures et dispositifs existants	Actions envisagées (détail dans fiches actions)	Outils mobilisables
A. Maintenir et restaurer la dynamique alluviale <i>Priorité forte</i>	Eviter l'urbanisation et l'artificialisation des berges	Urbanisme et voirie	Documents d'urbanisme SAGE	Prise en compte des préconisations dans les SAGE	Programme d'actions SAGE
				Définir les « bonnes pratiques »	Charte Natura 2000
				REG1 : prise en compte des enjeux de préservation des sites Natura 2000 dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement et de développement	PLU Evaluation d'incidence Natura 2000
B. Maintenir la dynamique des habitats et habitats d'espèces et leur diversité <i>Priorité forte</i>	Restaurer la dynamique sur les secteurs ne présentant pas d'enjeux humains	Toutes	SAGE Plan Loire	NATURA 2000-1 : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	Contrat Natura 2000
				Natura 2000-7 : Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires	Contrat Natura 2000
	Préserver la forêt alluviale et la végétation rivulaire	Sylvicultures Activités de loisir Extraction	Plan de gestion forestier	Natura 2000-2 : Restauration de la ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Contrat Natura 2000
				Natura 2000-3 : Entretien des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Contrat Natura 2000
				Natura 2000 – 9 : Gestion des milieux forestiers	Contrat Natura 2000
	Maintenir les annexes alluviales	Pêche Agriculture	SAGE Plan Loire	Natura 2000-5 : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	Contrat Natura 2000
Natura 2000-6 : Mise en défens des annexes hydrauliques				Contrat Natura 2000	
Maintenir et encourager la gestion extensive des prairies et bocage	Agriculture		MAET 1 : Diagnostic d'exploitation	MAET	
			MAET 2 : Limitation de la fertilisation des prairies	MAET	
			MAET 3 : Absence de fertilisation des prairies	MAET	
			MAET 4 : Ajustement de la pression de pâturage	MAET	

Objectifs de développement durable / Priorité	Objectifs opérationnels	Principales activités humaines concernées	Procédures et dispositifs existants	Actions envisagées (détail dans fiches actions)	Outils mobilisables
				MAET 5 : Entretien des haies	MAET
				MAET 6 : Préservation de la richesse floristique d'une prairie naturelle	MAET
				MAET 8 : Entretien des arbres isolés ou d'alignement	MAET
	Préserver les milieux salés	Agriculture		Milieux salés 1 : - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Contrat Natura 2000
				Milieux salés 2 : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides.	Contrat Natura 2000
				Milieux salés 3 : Décapage et étrepage sur des petites placettes de milieux humides	Contrat Natura 2000
				Milieux salés 4 – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	Contrat Natura 2000
Favoriser la végétation pionnière	Urbanisme et voirie		Natura 2000-7 : Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires	Contrat Natura 2000	
C - Maintenir les continuités écologiques dans le respect des usages actuels	Limitier l'artificialisation des berges, les effets de mitage et de conurbation	Urbanisme et voirie	SCOT PLU Schéma de cohérence écologique régional	Prise en compte des trames vertes et bleues dans le cadre des documents de planification	Documents de planification et d'urbanisme
	Maintenir les continuités forestières et prairiales dans la plaine	Urbanisme et voirie Agriculture	SCOT PLU Schéma de cohérence écologique régional	Prise en compte des trames vertes et bleues dans le cadre des documents de planification	Documents de planification et d'urbanisme
D - Préservation de la qualité de l'eau et des boires	Favoriser un usage partagé de la ressource en eau	Toutes	SAGE		Programme d'action du SAGE
	Réduire les pressions d'origines industrielles et domestiques	Toutes	SAGE Loi sur l'eau		Programme d'action du SAGE Mise aux normes des stations d'épuration
	Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et de la	Agriculture	SAGE		MAET enjeu « Eau » dans périmètre directive nitrate

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	41/71
V 1			

Objectifs de développement durable / Priorité	Objectifs opérationnels	Principales activités humaines concernées	Procédures et dispositifs existants	Actions envisagées (détail dans fiches actions)	Outils mobilisables
	ressource en eau Concilier AEP et préservation des habitats d'intérêt communautaires		SAGE	MAET2 : Limitation de la fertilisation des prairies	MAET
			SAGE	MAET 3 : Absence de fertilisation des prairies	MAET
			SAGE	MAET 7 – Création d'un couvert herbacé	MAET
	Préservation des milieux aquatiques sensibles	Agriculture	SAGE	MAET 7 – Création d'un couvert herbacé	MAET
E - Préservation des espèces et habitats d'espèces	Préserver des habitats adaptés à chaque espèce			Cf. fiches espèces et objectif B précédent	
F - Eviter la dégradation des habitats et la perturbation des espèces	Lutter contre les espèces végétales et animales envahissantes	Toutes	SAGE Plan Loire	COM 2 : Communication et prévention concernant les espèces indésirables Natura 2000-4 : Chantier d'élimination ou de délimitation d'une espèce indésirable	Contrat Natura 2000
	Limiter l'impact des activités de loisir	Activités récréatives	SAGE Plan Loire	COM3 : Education à la préservation de la biodiversité et sensibilisation du grand public et des scolaires	
		Activités récréatives	SAGE Plan Loire	Natura 2000-8 : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leurs impacts	Contrat Natura 2000
	Limiter l'impact de l'activité d'élevage sur certains milieux sensibles	Agriculture		Natura 2000-6 : Mise en défens des annexes hydrauliques	
	Limiter l'impact des activités d'extraction	Extraction	Schéma des carrières		Evaluation d'incidence Natura 2000
G - Améliorer les connaissances et suivre l'évolution du site	Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire	Toutes		Suivi 1 : Suivi de l'évolution des habitats d'intérêt communautaires	
	Suivre les espèces d'intérêt communautaire	Toutes	Loire Nature, Réseau espèces, Observatoire régional de la biodiversité	Suivi 2 : Suivi des espèces d'intérêt communautaire	
	Améliorer les connaissances sur l'hydromorphologie locale	Toutes	SAGE	Etude à inscrire dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE	Voir Agence de l'Eau

Tableau 19 : Objectif de Gestion des zones Natura 2000 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier

2.3.3 ZPS Val d'Allier Bourbonnais

2.3.3.1 Description sommaire

La superficie du site est de 18 063 hectares, répartie sur 33 communes. Ce site s'étend le long de l'Allier sur un linéaire de 95 km entre Creuzier-le-Vieux au Sud et Château-sur-Allier au Nord.

La description et les enjeux de ce site Natura 2000 sont similaires à ceux du site Vallée de l'Allier Sud, qui partage le même DOCOB.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	42/71
V 1			

2.3.3.2 Occupation du sol et végétation

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	%
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	%
N09 : Pelouses sèches, Steppes	%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	%
N14 : Prairies améliorées	%
N15 : Autres terres arables	%
N16 : Forêts caducifoliées	%
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	%
N26 : Forêts (en général)	%

Tableau 20 : Occupation du sol et végétation de la zone Natura 2000 Val d'Allier Bourbonnais

2.3.3.3 Description du fonctionnement écologique

Le fonctionnement écologique de la zone Val d'Allier Bourbonnais est similaire à celui de la zone Vallée de l'Allier Sud, décrit au paragraphe 2.3.2.3 ci-dessus.

2.3.3.4 Enjeux

Grands milieux	Surface	% de recouvrement des sites	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'Oiseaux d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Milieux forestiers et maillage bocager	1775.61 ha	9.72%	910 ^F 01, 91F0, 6430		Dégradation du corridor forestier (fragmentation des habitats) Perturbation par développement d'exploitation forestière
Milieux rupestres, plages de sable et galets, pelouses sèches	412 ha	2.25 %	8230, 6120, 6210, 8230		Surfréquentation des zones des grèves Pâturage extensif compatible mais menaces sur certains secteurs d'abandon de pâturage et d'évolution vers les milieux forestiers (fermeture du paysage) ou à défaut menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement...
Prairies de fauche et pâturages	4244.63 ha	23.22%	6510		Intensification des pratiques agricoles (conversion des prairies en cultures, homogénéisation des milieux) Pratique agricole non adaptée (fauche en période de nidification...) Pâturage extensif compatible mais menaces sur certains secteurs d'abandon de pâturage et d'évolution vers les milieux forestiers (fermeture du paysage) ou à défaut menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement...
Cultures céréalières	8287.79 ha	45.35%			

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	43/71
Document			
V 1			

Grands milieux	Surface	% de recouvrement des sites	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'Oiseaux d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Landes et broussailles	48.76 ha	0.27%			<i>Pâturage extensif compatible mais menaces sur certains secteurs d'abandon de pâturage et d'évolution vers les milieux forestiers (fermeture du paysage, homogénéisation des milieux) ou à défaut menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement...</i>
Rivières, boires et zones humides	3458.90 ha	18.93%	3130, 3150, 3260, 3270, 6430		<i>Comblement naturel Pollution des eaux - Eutrophisation liée à la fertilisation des terrains annexes Activité agricole extensive, compatible mais menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement, captages, drainage... Dégradation des milieux par prolifération d'espèces exotiques Fragmentation des habitats Pompages et travaux illégaux Aménagements perturbant l'espace de mobilité de la rivière (enrochements, digues) Dégradation des milieux par prolifération d'espèces exotiques Activités d'extraction des granulats</i>
Zones urbanisées - Milieux anthropiques	48.76 ha	0.27 %			

Tableau 21 : Principaux enjeux de la zone Natura 2000 Val d'Allier Bourbonnais

2.3.3.5 Objectifs de gestion

La zone Natura 2000 Val d'Allier Bourbonnais partageant le même DOCOB que la zone Vallée de l'Allier Sud, les objectifs de gestion sont communs. Ils décrits au paragraphe 2.3.2.5 ci-dessus.

2.3.1 SIC Rivières de la Montagne Bourbonnaise

2.3.1.1 Description sommaire

Le site linéaire Natura 2000 FR 8302036 « Rivières de la Montagne Bourbonnaise » couvre une surface de 453,33 ha pour un linéaire total de 90,8 km.

Situé en région Auvergne, le site est à environ 25 km au Nord-est de Thiers (12 196 habitants) et à 16 km au sud-est de Vichy (27 467 habitants). Il est localisé à cheval sur le département de l'Allier (03) et celui du Puy de Dôme (63). Il s'étend sur un total de 9 communes. Sur ces neuf communes, huit sont intégrées à la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise (03) et seule la commune de Lachaux est contenue dans la communauté de communes entre Allier et Bois noirs, comprise dans le Parc Naturel Régional de Livradois Forez (63). L'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 accueille une population d'environ 21 991 habitants (Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007).

Le site est situé dans un secteur essentiellement rural, caractérisé par d'importantes surfaces agricoles et forestières.

Les surfaces agricoles sont principalement composées de prairies et les surfaces forestières sont mixtes. En proportion, la forêt et les surfaces agricoles présentent un pourcentage de recouvrement relativement équivalent. Comme sur l'ensemble de la région Auvergne, la forêt est essentiellement privée (environ 99 %, source ONF).

L'activité agricole dominante sur le site Natura 2000 est constituée par l'élevage avec la production de "bovin viande" (race Charolaise majoritaire), gérée selon un mode extensif (chargement moyen = 1 UGB/ha). Il s'agit de broutards destinés en général au marché italien, de nombreux éleveurs touchent les primes à la naissance et exportent ensuite les veaux en Italie pour qu'ils soient engraisés.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	44/71
V 1			

Il y a également quelques troupeaux de vaches laitières, d'ovins, d'équidés et dans une moindre mesure de caprins. Les élevages hors-sol porcins et avicoles demeurent relativement peu nombreux.

Aussi, une porcherie est installée au lieu-dit Puissardier (450 places de porc charcutier) et 2 élevages de veaux sont en installation classée sur la commune de Mayet-de-Montagne. Ces activités sont en général combinées à la production de bovin viande afin de pallier aux contraintes liées à la taille des exploitations et complètent ainsi le revenu.

La rareté des exploitations céréalières s'explique en partie par les contraintes imposées par le milieu naturel (climat, altitude) et les structures foncières (petites tailles et dispersion des parcelles) qui ne permettent pas d'assurer la viabilité en raison des rendements moins importants qu'en plaine.

Cependant, on dénombre quelques activités de diversification :

- Cultures ou productions spécifiques : « petites filières » (maraîchage) ;
- Transformation et vente directe du produit : dans le prolongement d'une activité agricole, traditionnelle ou non (transformation de lait en fromages, vente directe de volailles) ;
- Métiers de l'accueil : « agrotourisme » (gîtes, fermes pédagogiques, etc.).

Malgré son importance, la population agricole tend à vieillir et est aujourd'hui peu renouvelée.

L'agriculture reste un secteur important mais qui demeure fragile et qui est en proie à des modifications de pratiques à cause du manque de rentabilité des exploitations agricoles.

En effet, l'agrandissement des surfaces a eu lieu parallèlement à une diminution du nombre de travailleurs. Les surfaces les plus difficiles à entretenir sont les premières abandonnées, c'est-à-dire les parcelles en pentes et non mécanisables qui deviennent des friches naturelles. Ces surfaces sont en général pâturées mais le broyage une fois par an est insuffisant.

La tendance est aussi aujourd'hui à la professionnalisation des exploitations et à la pluriactivité des exploitants. Cette dernière contribue à la stabilité des exploitations agricoles sur le territoire.

La valorisation des productions agricoles n'est pas très importante sur le territoire. Quelques labels ont été définis pour chaque type de production. A titre d'exemple, pour la filière bovine il existe le label « bœuf charolais du Bourbonnais ».

2.3.1.2 Occupation du sol et végétation

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	4,5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	15 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	15 %
N16 : Forêts caducifoliées	53,5 %
N17 : Forêts de résineux	1,5 %
N19 : Forêts mixtes	8 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
N27 : Agriculture (en général)	1,5 %

Tableau 22 : Occupation du sol et végétation de la zone Natura 2000 Rivières de la Montagne Bourbonnaise

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	45/71
V 1			

2.3.1.3 Description du fonctionnement écologique

Géologie, pédologie

Le massif montagneux de la Montagne Bourbonnaise est la formation géologique faisant le lien entre la plaine alluviale de l'Allier et les Monts du Forez. Façonné dans le socle granitique du Massif Central, il est caractérisé par un vaste ensemble cristallin surplombant les plaines sédimentaires.

Apparue durant l'ère primaire, cette zone fut ensuite le théâtre d'une lente érosion discontinue. De nombreux épisodes volcaniques ainsi que le soulèvement alpin, vinrent marquer le territoire d'une orientation Nord-Nord Ouest/ Sud-Sud Est. En effet, de nombreuses failles apparurent, accentuant le relief et donnant naissance aux escarpements.

Par la suite, les cours d'eau tels que le Sichon, profitèrent des points de faiblesse des roches écrasées pour creuser leurs vallées le long des failles. Le site Natura 2000, situé dans le prolongement des monts du Livradois, repose sur le socle granitique du Massif Central qui s'est soulevé à l'ère tertiaire. Il est essentiellement formé de roches cristallines hercyniennes, voire antérieures. L'aquifère de socle ainsi formé est dit granitoïde. Par conséquence, les sols ont un fort pouvoir filtrant ; l'eau devient alors une denrée rare en été, notamment dans les zones collinéennes, malgré les nombreux cours d'eau présents. De plus, la sensibilité du granit pour l'érosion explique son altération de surface et la création d'une arène dans les fonds de vallons sur une épaisseur de plusieurs mètres.

Avant de se jeter dans l'Allier, le Sichon parcourt une région essentiellement granitique, entrecoupé de deux grandes enclaves de terrains primaires viséens.

Topographie

Le site Natura 2000 FR 8302023 est situé à l'extrémité Nord du Massif Central, et du Livradois au Sud. On distingue alors la Montagne Bourbonnaise, premier relief à l'Est de Vichy après la plaine de l'Allier. Il s'agit de la partie ouest des Monts de la Madeleine, qui constitue le prolongement géographique des Monts du Forez.

L'altitude croît du Nord au Sud et d'Ouest en Est (550 m au Mayet et 730 m à la Guillerme), avec comme point culminant, le Puy du Montoncel (1 287 m). Le Sichon forme une des deux principales vallées encaissées d'Est en Ouest, et prend sa source dans le Massif des Bois Noirs. Les forêts, à l'Est et au Sud, puis les terres à vocation agricole, plutôt à l'Ouest, sont les deux éléments parmi les plus marquants du paysage de ce territoire.

Climat

Le site Natura 2000 bénéficie d'un climat de type semi continental avec une influence océanique. Cela signifie que les hivers généralement froids sont plus doux et les précipitations plus élevées. En effet, il profite d'une pluviométrie moyenne annuelle abondante (1 100 mm). Ces conditions climatiques varient avec l'altitude, où l'on parle même de climat inhospitalier pour les altitudes plus élevées.

Le relief est ainsi à l'origine de contrastes thermiques importants. Sur les plateaux et les massifs montagneux le nombre de jours de neige atteint en moyenne 30 jours. Les conditions d'enneigement de la Montagne Bourbonnaise y permettent la pratique des sports d'hiver, et plus particulièrement du ski de fond.

Le contexte hydrographique

Le site « Rivières de la Montagne Bourbonnaise » concerne les 9 cours d'eau suivants (Source BD Carthage) : la rivière le Sichon, le ruisseau le Jolan, le ruisseau du Moulin Pouthier, le ruisseau des Mits,

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	46/71
V 1			

ruisseau le Siamouzan, le ruisseau le Feratai, le ruisseau le Terrasson, le ruisseau le Theux, le ruisseau du Moulin Murat et le ruisseau le Sioulet.

On distingue deux cours d'eau principaux : le Sichon et le Jolan, dont le bassin versant est principalement composé de forêt. Elle couvre 50% de la surface et est composée à 37.6% de peuplements résineux, 38.4% de feuillus et 24% de « mélanges ».

Le Sichon est un affluent en rive gauche de la rivière Allier et la Besbre un affluent en rive droite du fleuve Loire. Il prend sa source dans le massif des Bois Noirs, près du Montoncel, pour se jeter dans l'Allier à Vichy. Le bassin versant de la rivière est d'environ 160 Km². Le Sichon est considérée comme une rivière abondante, mais irrégulière car les fluctuations saisonnières de débit sont marquées.

Le Jolan est un affluent du Sichon en rive droite et donc un sous-affluent de la Loire par le Sichon puis l'Allier. Il prend sa source dans la région de la Montagne bourbonnaise, au sud-est du département de l'Allier, sur le territoire du Mayet-de-Montagne. Il se jette dans le Sichon à Cusset. Le bassin versant de la rivière y est de 64 km².

Caractéristiques hydrologiques

- Le Sichon

D'après les nombreuses observations réalisées, le Sichon est une rivière abondante et irrégulière. Les débits varient en fonction des saisons et la lame d'eau écoulée dans son bassin versant est de 462 millimètres annuellement. Les hautes eaux se déroulent en hiver et au début du printemps et se caractérisent par des débits mensuels moyens allant de 2,95 à 3,63 m³ par seconde, de décembre à avril inclus (avec un premier maximum en janvier-février, puis un second en avril). Au mois de mai, le débit diminue rapidement pour atteindre les basses eaux de juillet à octobre, avec un plancher de 0,79 m³ au mois d'août. Les crues peuvent être importantes, le débit instantané maximal enregistré à Cusset (Commune où est localisée la confluence Sichon-Jolan) a été de 48 m³ par seconde le 10 juin 2007.

Le Sichon subit des étiages de plus en plus sévères et certains problèmes de pollution ont été détectés.

Les résultats de l'étude menée par le bureau d'études SCE sur le Sichon ont montré que l'assainissement individuel est une cause de pollution potentielle.

- Le Jolan

Le Jolan est aussi une rivière abondante et irrégulière, caractéristique du massif central. En effet, les précipitations assez importantes du rebord nord du Massif central en hiver entraînent d'importantes variations saisonnières de débits. La lame d'eau écoulée dans son bassin versant atteint 317 millimètres annuellement. Tout comme le Sichon, les hautes eaux ont lieu en hiver et au printemps. Dès la fin du mois de mai, le débit mensuel diminue rapidement jusqu'aux basses eaux d'été. Celles-ci se déroulent de début juillet à fin septembre et s'accompagnent d'une baisse du débit moyen mensuel allant jusqu'à 0,177 m³ au mois de septembre. Les crues peuvent être importantes, même si elles sont limitées par la taille modeste de la rivière et de son bassin versant. Le débit instantané maximal enregistré à Cusset (Commune où est localisée la confluence Sichon-Jolan) durant cette période de 16 ans, a été de 30,9 m³ par seconde le 5 mai 2001.

Le Jolan subit des étiages de plus en plus sévères, il est même à sec sur une certaine période.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
		Document V 1	Etude d'incidences NATURA 2000

2.3.1.4 Enjeux

Effet de... Sur... 	Ecrevisses à pattes blanches Poissons d'intérêt communautaire	Loutre d'Europe
Agriculture	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ➢ Pollution du cours d'eau par l'épandage de lisier au bord (<35m) Dégradation potentielle de la dynamique des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ➢ Assèchement des zones humides qui sont un stockage naturel d'eau pour les cours d'eau entraîne une diminution du débit. 	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ➢ Pollution du cours d'eau par l'épandage de lisier au bord (<35m) Dégradation potentielle de la dynamique des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ➢ Assèchement des zones humides qui sont un stockage naturel d'eau pour les cours d'eau entraîne une diminution du débit.
Sylviculture	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau et de la morphologie des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ➢ Acidification et dégradation des berges due aux résineux ➢ Ensablement du à l'érosion des berges (les pentes laissées à nu ou déstabilisées par les débardages entraînent des vitesses de coulement + importantes (et des MES) et donc des érosions des berges) ou à la création de point de franchissement ➢ Andains sur les cours d'eau et zones humides 	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau et de la morphologie des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ➢ Acidification due aux résineux ➢ Ensablement du à l'érosion des berges
Industries		
Propriétaires privés	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ➢ Pollution par rejets domestiques 	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ➢ Pollution par rejets domestiques ➢ Collisions routières
Activité cynégétique		
Pêche de loisirs	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau, diminution des populations piscicoles et fragilisation directe et indirecte des populations d'écrevisses <ul style="list-style-type: none"> ➢ Lâchers d'écrevisses américaines dans les cours d'eau ➢ Problème de l'alevinage et de la pêche : transmission 	
	de l'Aphanomycose à l'écrevisse par le mucus des poissons, l'eau et le matériel <ul style="list-style-type: none"> ➢ Braconnage à l'eau de Javel 	
Randonnée		
Activités motorisées	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau et zones humides <ul style="list-style-type: none"> ➢ Ensablement et dégradation des berges 	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau et zones humides <ul style="list-style-type: none"> ➢ Ensablement et dégradation des berges
Assainissement/ Adduction en eau potable	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ➢ Diminution du débit par des prélèvements trop important ➢ Pollution du cours d'eau par le rejet directs d'effluents non traités 	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ➢ Diminution du débit par des prélèvements trop important ➢ Pollution du cours d'eau par le rejet directs d'effluents non traités

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	48/71
V 1			

Gestion communale	<p>Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pollution diffuse : La gestion des voiries et requiert parfois d'importantes quantités de produits phytosanitaires (principalement infrastructures nationales et voies ferrées) ; Utilisation de produits phytosanitaire pour le cimetière ➤ Pollution diffuse : Utilisation de sel de déneigement ➤ Pollution diffuse : mauvais fonctionnement des Stations d'épuration communales 	<p>Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pollution diffuse : La gestion des voiries et requiert parfois d'importantes quantités de produits phytosanitaires (principalement infrastructures nationales et voies ferrées) ; ➤ Pollution diffuse : Utilisation de sel de déneigement <p>Pollution diffuse : Utilisation de produits phytosanitaire pour le cimetière</p> <p>Pollution diffuse : mauvais fonctionnement des Stations d'épuration communales</p>
Tourisme	<p>Augmentation de la fréquentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dégradation de la qualité de l'eau du à l'augmentation des rejets et des prélèvements 	<p>Augmentation de la fréquentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dégradation de la qualité de l'eau du à l'augmentation des rejets et des prélèvements ➤ Dérangement par fréquentation des berges
Ouvrages hydrauliques	<p>Dégradation morphologique des cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Perte des cheminements (corridors écologiques) ➤ Peut entrainer une dégradation de la qualité des milieux aquatiques ➤ Réduction des débits et dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau 	

	Menace importante		Menace modérée		Menace faible
---	--------------------------	---	-----------------------	---	----------------------

Tableau 23 : Principaux enjeux de la zone Natura 2000 Rivières de la Montagne Bourbonnaise

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA		Sud Allier Bio Métha	
	Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	49/71
V 1				

2.3.1.5 Objectifs de gestion

Orientations de gestion	Codification	Objectifs	Mesures	Actions	Priorité ³ (+, ++, +++)
Thématique : ANIMATION					
Accompagner la mise en œuvre et l'évaluation du Document d'objectifs	AN 01	Animer, gérer administrativement et coordonner la mise en œuvre du DOCOB	Animation 323A	partenariat avec les structures en charge de plans ou de programmes de gestion sur le site, Recensement et information des propriétaires et exploitants concernés, rechercher les financements et mettre au point le plan de financement global des actions	+++
	AN 02	Evaluer le DOCOB		Evaluer la mise en œuvre du DOCOB en vue d'une révision de celui ci	+
Thématique : GESTION DES ESPECES ET HABITATS					
Gérer la végétation des berges	GEH 01	Entretien et restauration des arbres et de la végétation naturellement présents au bord du cours d'eau (maintien, voire développement, des habitats rivulaires et des corridors biologiques aquatiques)	A32311 P	Restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné d'embâcles	+++
			A32311R	Entretien des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné d'embâcles	
			F22706	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	
			LINEA03	Entretien de ripisylve	
Assurer l'intégrité physique de la rivière dans son ensemble et rétablir la continuité fonctionnelle	GEH 02	Maintien, ou restauration de la dynamique naturelle du cours d'eau	A32314R	Gestion des ouvrages de petite hydraulique	++
			A32317P	Effacement ou aménagement d'ouvrages en faveur des espèces et habitats aquatiques du site	+++
	GEH 03	Limiter l'impact du pâturage en bordure de cours d'eau	A32324P	Mise en défend des secteurs sensibles ou aménagement des accès	+++
			Investissement - pas de cahier des charges	Mise en place et entretien d'abreuvoirs en cas de pose de clôtures	++
	GEH 04	Aménager les traversées de rivières (Limiter l'impact des usages sur les cours d'eau, notamment lors de la traversée de rivières)	A32325P	Aménager un dispositif de franchissement des cours d'eau (bétail, engins agricoles, véhicule)	++
			A32326P F22714	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	
			F22709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	++

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA		Sud Allier Bio Métha	
	Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	50/71
V 1				

Préserver, restaurer, la qualité de l'eau et des habitats	GEH 05	Préserver les zones humides fonctionnelles par des pratiques extensives	MAEc	Préserver les milieux naturels et cours d'eau par des pratiques agricoles extensives (contrat agricoles)	+++
	GEH 06	Restaurer et entretenir les zones humides en milieu agricole et forestier	Plusieurs mesures	Entretien et/ou restauration des zones humides en milieu agricole et forestiers	+++
Préserver, restaurer, la qualité de l'eau et des habitats	GEH 07	Restaurer et entretenir les mares en milieu agricoles et forestiers	A32309R et P F22702	Entretien et /ou restauration des mares	**
			MAE LINEA07	Entretien et /ou restauration des mares	**
	GEH08	Préserver et restaurer les zones humides à forts enjeux patrimonial	Plusieurs mesures	Entretien et/ou restauration des zones humides à fort enjeux patrimonial	+++
Contrôler l'évolution des populations d'espèces indésirables	GEH09	Gestion sylvicole adaptée en bord de cours d'eau	F22711	Chantier d'élimination ou de limitation de certaines espèces végétales indésirables	++
	GEH 10	Lutter contre les espèces végétales provoquant des déséquilibres biologiques (espèces exotiques envahissantes)	F22711, A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation de certaines espèces végétales envahissantes (Renouée du Japon...)	+++
	GEH 11	Lutter contre les espèces animales provoquant des déséquilibres biologiques (espèces exotiques envahissantes)	A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats : Mise en place d'aménagement et de protocole pour limiter la progression des populations d'Ecrevisses de Californie	
Thématique : SUIVIS ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES					
Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire	SC 01	Améliorer et compléter les inventaires des espèces d'intérêt communautaire	SC01	Réalisation de prospections complémentaires sur le site désigné et sur des tronçons de cours d'eau à proximité du site pour les espèces d'intérêts communautaire	+++
	SC 02	Améliorer et compléter les inventaires des habitats naturels d'intérêt communautaire	SC02	Réalisation d'un inventaire complémentaire des habitats naturels, dont ceux d'intérêt communautaire et prioritaires, Réalisation de la cartographie des habitats naturels	+++
Suivi qualitatif et quantitatif des espèces, habitats et du cours d'eau	SC03	Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif des espèces aquatiques d'intérêt communautaire et des peuplements piscicoles	SC03	Suivi qualitatif et quantitatif des espèces aquatiques d'intérêt communautaire et des peuplements piscicoles	**
	SC04	Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif des habitats naturels d'intérêt communautaire et de la qualité de l'eau	SC04	Suivi qualitatif et quantitatif des habitats naturels d'intérêt communautaire et de la qualité de l'eau	**

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	51/71
V 1			

Thématique : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Mener des actions de communication et sensibilisation	CS 01	Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site et du grand public sur l'intérêt écologique du site	Animation 323A	Sensibilisation des agriculteurs et les forestiers portant sur les enjeux du DocOb	+++
			Animation 323A	Diffusion d'une plaquette de sensibilisation de portée générale	
			F22714 et A32326P	Aménagement visant à informer les usagers	
			Animation 323A	Rédaction et diffusion de fiches de bonnes pratiques à destination des usagers du site (pêche, chasse, activités de loisir, acteurs socio économiques...)	
	CS 02	Mettre en place des outils de communication destinés aux usagers du site	Animation 323A	Faire une information grand public sous différentes formes (articles presse, bulletin, internet...) pour informer régulièrement les acteurs locaux et les élus de l'avancement du projet	++

Tableau 24 : Objectif de Gestion des zones Natura 2000 Rivières de la Montagne Bourbonnaise

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000		Page
V 1			52/71

2.3.2 SIC Basse Sioule

2.3.2.1 Description sommaire

La superficie du site est de 591,2 hectares, répartie sur 8 communes. Ce site s'étend le long de la Sioule sur un linéaire de 30 km entre Contigny et Jenzat du Nord au Sud.

La Sioule s'écoule sur environ 155 kilomètres, depuis sa source à proximité du Lac de Servières à 1 140 m d'altitude jusqu'à sa confluence avec l'Allier à 220 m d'altitude.

Le site Natura 2000 FR 820 1017 « Basse Sioule » s'étend de part et d'autre de la Sioule, au niveau de sa plaine alluviale et présente des milieux très différents de la partie amont située dans les gorges. Le site s'étend de la sortie des gorges jusqu'à la confluence avec l'Allier. Sur cette partie, la Sioule s'écoule sur les formations oligocènes de la plaine de la Limagne. Le lit mineur est plus large qu'en amont et la rivière dépose sables et graviers.

La rivière et ses cordons boisés s'étalent dans la plaine alluviale qui contraste avec les gorges situées en amont. La plaine qui s'allonge de part et d'autre de la Sioule est essentiellement occupée par des terres agricoles où les grandes cultures sont très représentées. Dès que le relief est plus marqué, comme c'est le cas en rive droite vers Broût-Vernet et Bayet, les prairies sont majoritaires dans l'occupation agricole de l'espace. En rive gauche, on observe un léger encaissement de la rivière au droit de Barberier, St Pourçain sur Sioule, Contigny. Ceci crée un plateau agricole surélevé d'une vingtaine de mètres au-dessus de la rivière. On compte un certain nombre de constructions dans la plaine, notamment des bâtiments agricoles ou industriels, ainsi que les bourgs.

Le val de Sioule se caractérise par un contexte rural où l'agriculture est une activité économique majeure.

Toutes les communes de la Basse Sioule bénéficient d'un nombre important d'exploitations agricoles orientées vers la culture céréalière et l'élevage. L'occupation du sol des communes du site est ainsi principalement constituée de cultures et de prairies permanentes.

Le site Natura 2000 comporte, dans le périmètre initial, peu de terrains agricoles. Il est en revanche bordé d'espaces agricoles et le bassin versant de la Sioule est à dominante agricole. Seule la partie aval du site comporte des parcelles agricoles en son sein : essentiellement des prairies pâturées et quelques zones de culture à Contigny.

Les prairies de bord de Sioule sont exclusivement orientées vers l'élevage bovin et généralement pâturées par des charolais, avec un chargement situé en moyenne entre 1,4 et 1,8 UGB/ha.

La Sioule se situe dans une « zone vulnérable à la pollution par les nitrates 'origine agricole », au titre de la Directive Européenne n°91-676. Les objectifs sur cet espace sont :

- La réduction de la pollution des eaux provoquées ou induites par les nitrates à partir de sources agricoles,
- La prévention de toute nouvelle pollution de ce type.

Toutes les communes du site Natura 2000 sont concernées par la zone vulnérable « nitrates ».

L'activité agricole qui s'exerce sur le bassin versant de la Sioule est susceptible d'avoir un certain nombre d'impacts sur le site. Les habitats d'intérêt communautaire sont peu concernés par la gestion agricole, mais sont néanmoins dépendants de la pression qu'elle exerce sur l'occupation du sol et notamment vis-à-vis de la présence ou de l'absence de ripisylve. Les intrants utilisés sur le bassin

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	53/71
V 1			

versant sont susceptibles de polluer les milieux aquatiques et la Sioule en particulier, milieu récepteur principal. Ceci concerne en particulier les espaces cultivés en bordure immédiate de la Sioule. En fonction de l'éloignement des terres à la rivière, de l'épaisseur et de la densité de la ripisylve ainsi que de la présence ou non d'une bande enherbée en rive, les conditions de diffusion des pollutions agricoles sont plus ou moins importantes.

2.3.2.2 Occupation du sol et végétation

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	21,49 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	4,74 %
N15 : Autres terres arables	6,91 %
N16 : Forêts caducifoliées	25,9 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	0,8 %
N27 : Agriculture (en général)	40,16 %

Tableau 25 : Occupation du sol et végétation de la zone Natura 2000 Basse Sioule

2.3.2.3 Description du fonctionnement écologique

Afin de mieux organiser l'évaluation des sites proposés pour constituer le réseau Natura 2000, un document officiel de la Commission Européenne délimite les différentes régions biogéographiques de l'Union Européenne. Un territoire biogéographique est un espace géographique qui présente des caractères spécifiques tels que :

- L'existence d'espèces animales et végétales, habitats et paysages propres ;
- Des conditions climatiques, morphologiques et pédologiques le différenciant des autres territoires ;
- Une histoire postglaciaire particulière au niveau des migrations d'espèces.

Ce découpage comporte six zones biogéographiques : atlantique, continentale, alpine, méditerranéenne, macaronésienne, boréale. La France est concernée par les 4 premières zones (cf. carte ci-contre).

Le site d'étude est localisé en zone continentale, à l'étage planitaire (série du chêne) qui se caractérise par des forêts alluviales.

A l'intérieur du périmètre Natura 2000, les prairies permanentes (pâturage et fauche) sont dominantes accompagnées des forêts alluviales et du cours d'eau.

Quelques parcelles cultivées et des plantations de peupliers sont, dans une moindre mesure, également représentées.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA		Sud Allier Bio Métha	
	Document	Etude d'incidences NATURA 2000		
	V 1		Page	54/71

2.3.2.4 Enjeux et Objectifs

Objectifs transversaux	Objectifs de gestion	Stratégie	Modalités d'interventions	MAET	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestiers	Charte Natura 2000	Mesures spécifiques du DOCOB
Maintien d'une dynamique naturelle de la rivière compatible avec les activités humaines existantes	Conservation HIC et EIC, qualité et quantité de l'eau	Lutte contre l'érosion des berges par des techniques de génie végétale	Limiter les protections de berges aux zones d'enjeu (biens et personnes)		A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive		
		Préservation foncière des zones de dynamique majeure	Ne pas réaliser de nouvelles protections de berges autres que des techniques végétales			Inscription dans la Charte	

Libre circulation piscicole et continuité écologique	Franchissabilité des ouvrages hydroélectriques	Dispositifs de franchissements des ouvrages hydroélectriques fonctionnels et adaptés	Sur les ouvrages prioritaires, d'aval en amont		Impossible (rivière L432-6)	Inscription dans la Charte: dispositif de franchissement efficace	Animation et concertation autour de la franchissabilité
		Règlement d'eau pour adéquation des débits réservés avec le minimum biologique requis pour les espèces				Inscription dans la Charte: pas d'aménagement réduisant le débit sous le débit réservé	Animation et concertation avec le barrage de Queuille (enjeux Natura 2000)

Préservation de la qualité de l'eau de la rivière et des boires.	Conservation HIC et EIC, qualité de l'eau AEP	Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la ressource en eau	Préserver les zones prairiales dans le site	Mesures HE1, HE2, PR1			
			Augmenter les surfaces prairiales	Mesures HE3			
			Limiter / interdire la fertilisation sur prairies	Mesures HE1, HE2, HE3, et PR1			
		Réduction des pollutions de sources industrielles et domestiques	Améliorer les dispositifs d'assainissement collectif et non collectif				Action "cohérence des politiques publiques"

Coordination et planification dans l'espace de l'urbanisation et des activités industrielles	Eviter la fragmentation et la destruction directe par activités consommatrices de d'espace	Mise en place des P.L.U					Action "cohérence des politiques publiques"
--	--	-------------------------	--	--	--	--	---

Adéquation des projets de développement touristique avec la préservation de la qualité écologique du site	Concertation et planification en amont des projets touristiques	Coordination des projets et réglementation des activités non compatibles	Anticiper en amont la coordination des projets et leur comptabilité avec les enjeux du site				Action "Comité de suivi du site"
			Lutter contre les sports motorisés en bord de rivière				Actions "cohérence des politiques publiques"

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
	Document V 1	Etude d'incidences NATURA 2000	Page 55/71

Objectifs transversaux	Objectifs de gestion	Stratégie	Modalités d'interventions	MAET	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestiers	Charte Natura 2000	Mesures spécifiques du DOCOB
Maintenir des zones tampons et des corridors au droit de la rivière	Préserver les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Préservation et gestion extensive des prairies bocagères	Dispositifs de contractualisation Natura 2000 (MAET, Contrat Natura 2000, Charte, actions DOCOB)	Mesures HE1, HE2, PR1 et HA1			
		Limiter la mise en culture des terrains naturels ou semi-naturels		Mesure HE3		Inscription dans la Charte: maintien du caractère naturel ou prairial	
		Limiter l'implantation de boisements artificiels au droit de la rivière				Inscription dans la Charte: pas de boisements artificiels en bord de rivière	Actions "cohérence des politiques publiques"
		Préservation ou recréation des zones refuges et corridors biologiques au minimum sur une bande de 20 m au droit de la rivière		Mesures GC3 et RI1	A32311P Restauration de ripisylves et A32311R Entretien de ripisylves	Inscription dans la Charte: préservation d'un corridor d'une bande de 20 m	

Maintien de l'alimentation en eau des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Préserver les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Règlement d'eau pour adéquation des débits réservés avec le minimum biologique requis pour les espèces	Règlement d'eau avec les gestionnaires des ouvrages hydroélectriques			Inscription dans la Charte: pas d'aménagement réduisant le débit sous le débit réservé	Animation et concertation avec le barrage de Queuille (enjeux Natura 2000)
--	---	--	--	--	--	--	--

Prise en compte du document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat et des collectivités (infrastructures développement, tourisme)		Préconisations particulière et vigilance dans les politiques publiques					Actions "cohérence des politiques publiques"
--	--	--	--	--	--	--	--

Préservation des Habitats d'Intérêt Communautaire	Préservation des grèves exondées (3270, 3130)	Maintien de la dynamique naturelle et de l'espace de mobilité	Limiter les protections de berges aux zones d'enjeux (biens et personnes)		A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive		
			Ne pas réaliser de nouvelles protections de berges autres que des techniques végétales			Inscription dans la Charte	
			Régulation des débits d'étiage et hautes-eaux / règlements d'eau			Inscription dans la Charte: pas d'aménagement réduisant le débit sous le débit réservé	Animation et concertation avec le barrage de Queuille (enjeux Natura 2000)
		Lutte contre les espèces végétales envahissantes		A32320P : chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables	Inscription dans la Charte: recommandations diverses		
		Eviter le piétinement excessif lors du pâturage	Mise en défens	Mesure ES1	A32324P : travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès		

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
	Document V 1	Etude d'incidences NATURA 2000	Page 56/71

Objectifs transversaux	Objectifs de gestion	Stratégie	Modalités d'interventions	MAET	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestiers	Charte Natura 2000	Mesures spécifiques du DOCOB
Préservation des Habitats d'Intérêt Communautaire	Préservation des boires (lacs entropiques : 3150)	Maintien de la dynamique naturelle et de l'espace de mobilité	Limiter les protections de berges aux zones d'enjeux (biens et personnes)		A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive		
			Ne pas réaliser de nouvelles protections de berges autres que des techniques végétales			Inscription dans la Charte	
			Régulation des débits d'étiage et hautes-eaux / règlements d'eau			Inscription dans la Charte: pas d'aménagement réduisant le débit sous le débit réservé	Animation et concertation avec le barrage de Queuille (enjeux Natura 2000)
		Maintien et restauration de reculs et boires (connectivité, comblement, artificialisation des lisières...)	Etude de faisabilité		A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques		
		Lutte contre les espèces végétales envahissantes			A32320P : chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables	Inscription dans la Charte: recommandations diverses	Communication et prévention concernant les espèces indésirables
		Eviter le piétinement excessif (pâturage, baignade, pêche)	Mise en défens	Mesure ES1	A32324P : travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès		
		Lutte contre les pollutions anthropiques, notamment l'eutrophisation	Diminution des fertilisations agricoles	Mesures HE1, HE2, HE3, PR1			

Préservation des Habitats d'Intérêt Communautaire	Privilégier une gestion extensive des Forêts alluviales ou une non intervention	Gestion raisonné des embâcles et maintien des arbres sénescents		Mesure RI1	A32311P Restauration de ripisylves et A32311R Entretien de ripisylves			
		Limitation des plantations d'essences exotiques ou de peupliers au droit de la rivière			A32311P Restauration de ripisylves	Inscription dans la Charte: pas de boisements artificiels en bord de rivière	Actions "cohérence des politiques publiques"	
		Lutte contre l'érosion des berges par des techniques de génie végétale	Limiter les protections de berges aux zones d'enjeux (biens et personnes)			A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive		
		Gestion adaptée des travaux d'entretien sous les lignes électriques	Convention avec RTE					Mesure de gestion RTE
		Proscrire les coupes rases, raisonner le débroussaillage, éviter le morcellement	Réglementation en vigueur sur le déboisement et le défrichement	Mesure RI1	A32311P Restauration de ripisylves et A32311R Entretien de ripisylves	Inscription dans la Charte: interdiction de coupes rases de la ripisylve	Mesure de gestion RTE	
		Lutte contre les espèces végétales envahissantes			A32320P : chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables	Inscription dans la Charte: recommandations diverses	Communication et prévention concernant les espèces indésirables	

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	57/71
V 1			

Objectifs transversaux	Objectifs de gestion	Stratégie	Modalités d'interventions	MAET	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestiers	Charte Natura 2000	Mesures spécifiques du DOCOB
Préservation des Espèces d'Intérêt Communautaire	Pérennisation du cycle biologique du Saumon	Améliorer la franchissabilité des ouvrages	Sur les ouvrages prioritaires, d'aval en amont		<i>Impossible (rivière L432-6)</i>	Inscription dans la Charte: dispositif de franchissement efficace	Animation et concertation autour de la franchissabilité
		Interdiction de pêche du Saumon					Actions "cohérence des politiques publiques"
		Préservation des zones de frayères					Action "Comité de suivi du site"

Préservation des Espèces d'Intérêt Communautaire	Pérennisation du cycle biologique de la Lamproie marine	Améliorer la franchissabilité des ouvrages	Sur les ouvrages prioritaires, d'aval en amont		<i>Impossible (rivière L432-6)</i>	Inscription dans la Charte: dispositif de franchissement efficace	Animation et concertation autour de la franchissabilité
		Connaissance du front de colonisation					Action "Suivi des poissons"
		Préservation des zones de frayères	identification préalable				Action "Comité de suivi du site"
		Lutte contre les pollutions	Actions de préservation de la qualité de l'eau	Toutes actions de limitation de la fertilisation			
		Suivi de l'espèce					Action "Suivi des poissons"

Préservation des Espèces d'Intérêt Communautaire	Pérennisation du cycle biologique de l'Anguille	Améliorer la franchissabilité des ouvrages	Sur les ouvrages prioritaires, d'aval en amont		<i>Impossible (rivière L432-6)</i>	Inscription dans la Charte: dispositif de franchissement efficace	Animation autour de la franchissabilité
		Arrêt des turbines en période de dévalaison				Proposition d'inscription dans la Charte	
		Identification et préservation des zones de frayères					Action "Comité de suivi du site"
		Suivi de l'espèce					Action "Suivi des poissons"

Préservation des Espèces d'Intérêt Communautaire	Préservation de la Bouvière	Préservation des reculs connectés favorables	Gestion des habitats		A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques		Action "Suivi des poissons"
		Préservation des populations de Moules d'eau douce indispensables à la reproduction	Actions sur l'amélioration de la qualité de l'eau		A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques A32324P : travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements d'accès		Inventaire et suivi des espèces d'intérêt communautaires dont potentielles
		Identification et préservation des zones de frayères					Action "Comité de suivi du site"
		Meilleure connaissance de l'espèce					Action "Suivi des poissons"

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
	Document V 1	Etude d'incidences NATURA 2000	Page 58/71

Objectifs transversaux	Objectifs de gestion	Stratégie	Modalités d'interventions	MAET	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestiers	Charte Natura 2000	Mesures spécifiques du DOCOB
Préservation des Espèces d'Intérêt Communautaire	Préserver l'habitat du Castor d'Europe (ressources alimentaires et libre circulation)	Lutte contre les dégâts du Castor	Aide à la protection des arbres menacés non situés au bord de rivière				Action "protection des arbres menacés non situés au bord de la rivière"
		Préservation d'une zone tampon de boisement alluvial au minimum de 20m	cf. préservation Habitats	Mesure RI1	A32311P Restauration de ripisylves et A32311R Entretien de ripisylves	Inscription dans la Charte: préservation d'un corridor d'une bande de 20 m	
		Lutte contre l'érosion des berges par des techniques de génie végétale	Limiter les protections de berges aux zones d'enjeux (biens et personnes)		A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive		

Préservation des Espèces d'Intérêt Communautaire	Préserver l'habitat de la Loutre d'Europe	Veiller à la non-fragmentation des habitats et au maintien de corridors pour la recolonisation de cette espèce en cours	Gestion de la ripisylve	Mesure RI1	A32311P Restauration de ripisylves et A32311R Entretien de ripisylves	Inscription dans la Charte: interdiction des coupes rases de la ripisylve	Mesure de gestion RTE
		Lutte contre l'érosion des berges par des techniques de génie végétale	Limiter les protections de berges aux zones d'enjeux (biens et personnes)		A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive		

Préservation des Espèces d'Intérêt Communautaire	Préserver l'habitat des Chauves-souris	Meilleure connaissance des espèces et des territoires de chasse	Inventaire et suivi des chiroptères				Suivi Chiroptères
		Préservation des gîtes existants et de la fréquentation humaine in et hors périmètre du site	Définition des modalités d'intervention sur les ouvrages			Inscription dans la Charte: préconisations pour les travaux sur les ponts et autres gîtes	Action "Comité de suivi du site"

		Préservation des habitats prairiaux et éléments du bocage (haies, bosquets)	Maintien des corridors et éléments du paysage existants	Mesure HE1, HE2, HE3 et RI1			
		Maintien de la ripisylve et des boisements situés en plaine alluviale		Mesure RI1	A32311P Restauration de ripisylves et A32311R Entretien de ripisylves	Inscription dans la Charte: interdiction des coupes rases de la ripisylve	Mesure de gestion RTE
		Maintien d'arbres morts		Mesure RI1	A32311P Restauration de ripisylves et A32311R Entretien de ripisylves	Inscription dans la Charte: maintien d'arbres morts ou sénescents	

Préservation des Espèces d'Intérêt Communautaire	Maintien de l'habitat favorable au Lucane cerf-volant	Maintien des forêts à bois durs et des vieux arbres				Inscription dans la Charte: maintien d'arbres morts ou sénescents	
		Maintien des corridors écologiques		Mesure RI1	A32311P Restauration de ripisylves et A32311R Entretien de ripisylves	Inscription dans la Charte: interdiction des coupes rases de la ripisylve	Mesure de gestion RTE

Préservation des Espèces d'Intérêt Communautaire	Maintenir un habitat favorable aux espèces exigeantes Chabot et Lamproie de Planer	Maintenir une bonne qualité de l'eau	Actions de préservation de la qualité de l'eau	Toutes actions de limitation de la fertilisation			Action Suivi des poissons
--	--	--------------------------------------	--	--	--	--	---------------------------

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	59/71
V 1			

Objectifs transversaux	Objectifs de gestion	Stratégie	Modalités d'interventions	MAET	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestiers	Charte Natura 2000	Mesures spécifiques du DOCOB
Préservation des Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire contre les espèces envahissantes	Lutter efficacement contre les espèces envahissantes	Lutter contre la prolifération des espèces végétales	Lutte contre les espèces végétales envahissantes		A32320P : chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Inscription dans la Charte: recommandations diverses	
		Lutter contre les espèces animales envahissantes			A32320P : chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable		Action Docob : Lutte contre le Ragondin
		Prévention				Inscription dans la Charte: recommandations diverses	Action de communication et prévention sur le site
Préservation des Habitats et Espèces d'Intérêt communautaire	Améliorer la connaissance des espèces sur le site	Connaissance des espèces potentielles	Recherche de présence des espèces potentielles				Action "inventaires et suivis des EIC potentielles"

Tableau 26 : Principaux enjeux et objectifs de la zone Natura 2000 Basse Sioule

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	60/71
V 1			

2.4 Description des habitats et espèces Natura 2000 présents ou potentiels dans la zone d'influence du projet

Chaque habitat et espèce ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura 2000 concernés et présents ou potentiels au sein de la zone d'influence du projet doivent être décrits.

Si les données existent, une cartographie des habitats, des espèces et des habitats d'espèces sur le ou les sites Natura 2000 sera produite.

Les zones Natura 2000 suivantes sont situées **dans la zone d'influence des parcelles d'épandage** :

- SIC-Vallée de l'Allier Sud – **1 parcelle dans la zone**;

Les habitats et espèces Natura 2000 présents sur ce site Natura 2000 sont présentés en **Annexe 06**.

- ZPS-Val d'allier Saint-Yorre – Joze – **6 parcelles dans la zone** ;

Les habitats et espèces Natura 2000 présents sur ce site Natura 2000 sont présentés en **Annexe 07**.

- SIC-Gites à chauves-souris, 'Contreforts et Montagne Bourbonnaise' – **23 parcelles dans la zone**.

Les habitats et espèces Natura 2000 présents sur ce site Natura 2000 sont présentés en **Annexe 08**.

- SIC-Zones alluviales de la confluence Dore-Allier - **1 parcelle dans la zone** ;

Les habitats et espèces Natura 2000 présents sur ce site Natura 2000 sont présentés en **Annexe 09**.

- SIC-Rivières de la Montagne Bourbonnaise - **1 parcelle1 dans la zone** ;

Les habitats et espèces Natura 2000 présents sur ce site Natura 2000 sont présentés en **Annexe 10**.

Les zones Natura 2000 suivantes sont situées **hors de la zone d'influence des parcelles d'épandage** :

- ZPS-Val d'Allier Bourbonnais- **Parcelles à proximité**.

Les habitats et espèces Natura 2000 présents sur ce site Natura 2000 sont présentés en **Annexe 06**.

- SIC-Basse Sioule - **Parcelles à plus de 2 km**.

Les habitats et espèces Natura 2000 présents sur ce site Natura 2000 sont présentés en **Annexe 11**.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	61/71
V 1			

3 Analyse des incidences (R414.23.II CE)

L'analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects du projet ne concerne que les habitats et espèces Natura 2000 ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés et sur lesquels le projet est susceptible d'avoir une incidence.

A ce stade, et sous réserve d'une argumentation, des habitats ou espèces présents ou potentiels dans la zone d'influence mais sur lesquels le projet n'aura aucune incidence peuvent être écartés.

3.1 Incidences cumulatives avec d'autres projets du même maître d'ouvrage

Le porteur de projet devra examiner les incidences de son projet, en conjugaison avec les autres projets dont il est responsable.

→ **Le porteur de projet n'est responsable d'aucun autre projet.**

3.2 Destruction ou détérioration d'habitats Natura 2000

Superficie détruite ou dégradée d'habitat en bon état de conservation par rapport à la superficie totale de l'habitat en question sur le site Natura 2000 – ratio

Superficie détruite ou dégradée d'habitat en mauvais état de conservation par rapport à la superficie totale de l'habitat en question sur le site Natura 2000 – ratio

Incidences sur la fonctionnalité du site et les facteurs clés de conservation (hydrologie, pollution des eaux, de l'air et des sols, fragmentation ...) pouvant induire une destruction ou une dégradation des habitats Natura 2000

3.2.1 Construction et exploitation de l'unité de méthanisation

La SIC Vallée de l'Allier Sud et la ZPS Val d'Allier Bourbonnais, situées en aval du site d'implantation, ne seront pas dégradés :

- Le projet constitue un bloc unitaire qui ne fragmente pas l'espace.
- L'ensemble des eaux de ruissellement est collecté et par l'intermédiaire d'un déboureur/déshuileur rejoindront le milieu naturel voisin de la Merlaude après tamponnement par un bassin dédié. Ainsi l'hydrologie de la zone Natura 2000 qui se situe en aval ne sera pas modifiée.
- Les eaux sales du site seront toutes collectées et traitées dans le process du projet. Les stockages de liquide disposent tous d'un dispositif de rétention permettant d'isoler tout risque de pollution. Aucune pollution des eaux ne peut ainsi survenir dans le périmètre de la zone Natura 2000.
- L'activité du projet ne génère pas de poussière. Les émissions gazeuses provenant de la chargeuse sont conformes à la réglementation ICPE et aux normes en vigueur.

→ **Aucune destruction ou détérioration d'habitat Natura 2000 possible, du fait de la distance par rapport au projet (> 1,1 km).**

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	62/71
V 1			

3.2.2 Stockage et épandage du digestat

Le digestat est stocké et épandu sur les parcelles en substitution du fumier. Il est épandu de la même manière, sur les mêmes parcelles, pendant les mêmes périodes, avec les mêmes outils. L'épandage des effluents d'élevage est une composante obligatoire des territoires où l'élevage est présent.

D'une manière générale, le projet de méthanisation a pour vocation de soutenir les exploitations agricoles existantes **sans modifier le système agricole en place.**

→ **L'activité de stockage et d'épandage du digestat n'implique aucune destruction ou détérioration d'habitat Natura 2000.**

3.3 Destruction ou perturbation d'espèces ou habitats d'espèces Natura 2000

Destruction d'espèces : quantification de la destruction – ratio par rapport aux populations du site Natura 2000

Détérioration d'habitat d'espèce : utilisation de l'habitat par l'espèce – superficie totale de l'habitat d'espèce sur le site Natura 2000 – ratio

Perturbation d'espèces : nature de la perturbation – gravité et réversibilité de la perturbation – sensibilité des espèces par rapport aux perturbations

Incidences sur la fonctionnalité du site et les facteurs clés de conservation (hydrologie, pollution des eaux, de l'air et des sols, fragmentation ...) pouvant induire une destruction ou une dégradation des habitats d'espèces

3.3.1 Construction et exploitation de l'unité de méthanisation

Le site d'implantation se situe à l'extérieur des zones Natura 2000 et son fonctionnement ne provoquera pas de destruction d'espèces ou habitats d'espèces Natura 2000 :

- Le projet constitue un bloc unitaire qui ne fragmente pas l'espace.
- L'ensemble des eaux de ruissellement est collecté et par l'intermédiaire d'un déboureur/déshuileur rejoindront le milieu naturel voisin de la Merlaude après tamponnement par un bassin dédié. Ainsi l'hydrologie de la zone Natura 2000 qui se situe en aval ne sera pas modifiée.
- Les eaux sales du site seront toutes collectées et traitées dans le process du projet. Les stockages de liquide disposent tous d'un dispositif de rétention permettant d'isoler tout risque de pollution. Aucune pollution des eaux ne peut ainsi survenir dans le périmètre de la zone Natura 2000.
- L'activité du projet ne génère pas de poussière. Les émissions gazeuses provenant de la chargeuse sont conformes à la réglementation ICPE et aux normes en vigueur.
- L'atténuation du bruit par la distance (formule de Zouboff) donne les valeurs de bruits en limite de propriété présentées dans le tableau suivant. Le niveau de bruit maximal de 70 dB(A) en limite de propriété ne sera pas atteint.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	63/71
V 1			

Sources de bruit potentiel	Surpresseur	Chargeuse	Cumul
Périodes de fonctionnement	24h/24	Diurne	Diurne uniquement
Niveau de bruit maximum à proximité immédiate	52 dB (A)	79 dB(A)	79 dB(A)
Distance à la limite de propriété la plus proche	59 m	16 m	16 m
Niveau de bruit maximum à la limite de propriété	34 dB(A)	55 dB(A)	55 dB(A)
Limite réglementaire en limite de propriété	70 dB(A) de jour 60 dB(A) de nuit	70 dB(A)	70 dB(A)
Distance à la zone Natura 2000 la plus proche	> 1,1 km	> 1,1 km	> 1,1 km
Niveau de bruit maximum à la limite de zone Natura 2000	9 dB(A)	9 dB(A)	9 dB(A)

Tableau 27 : Rémanence sonore en bord de parcelle et de la zone Natura 2000

Le niveau de bruit maximum identifié à la limite de la zone Natura 2000 correspond à un niveau sonore très calme. Le bruit issu de l'unité de méthanisation sera largement noyé dans le bruit ambiant.

→ **Aucune destruction d'espèce ou d'habitat d'espèces Natura 2000 possible du fait que le site d'implantation se situe à l'extérieur des zones Natura 2000.**

Des perturbations d'espèces Natura 2000 peuvent potentiellement avoir lieu en phase chantier du fait de bruit, de vibration et de dégagement de poussière.

→ **Ces perturbations seront donc temporaires et restent tout de même peu probables du fait de la distance de l'unité au premier site Natura 2000 (1,1 km) et de son implantation dans une zone d'activité existante, en paysage urbanisé.**

3.3.2 Stockage et épandage du digestat

Le digestat est stocké et épandu sur les parcelles en substitution du fumier. Il est épandu de la même manière, sur les mêmes parcelles, pendant les mêmes périodes, avec les mêmes outils. L'épandage des effluents d'élevage est une composante obligatoire des territoires où l'élevage est présent, c'est donc une activité qui permet le maintien des élevages et des prairies sur les sites Natura 2000.

D'une manière générale, le projet de méthanisation a pour vocation de soutenir les exploitations agricoles existantes **sans modifier le système agricole en place.**

De plus, l'épandage du digestat est strictement encadré par un plan d'épandage qui définit les zones épandables, les périodes d'épandage et les doses maximum autorisées. Ces doses d'épandage sont calculées de manière à préserver l'équilibre de la parcelle en élément fertilisant et ainsi, d'éviter les excédents favorisant un lessivage vers les cours d'eau.

Par ailleurs, les graines d'adventices présentes dans les effluents d'élevage sont détruites par le processus de méthanisation. **La méthanisation des effluents permet une meilleure maîtrise de l'enherbement des cultures et donc limite le recours aux herbicides**, ce qui a un impact positif sur les sols, la qualité de l'eau et l'entomofaune.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	64/71
V 1			

En assurant :

- **l'encadrement des pratiques d'épandage (fertilisation optimisée),**
- **la réduction du recours aux herbicides,**
- **le maintien des parcelles agricoles et en particulier des prairies,**

le plan d'épandage du digestat répond aux enjeux suivants :

- **Préservation de la qualité de l'eau – Enjeu partagé par l'ensemble des sites Natura 2000 concernés par la présente étude ;**
- **Préservation de la faune et de la flore rencontrée sur les prairies permanentes, permettant en particulier le maintien des populations d'oiseaux (nicheurs sur prairies, insectivores) et de chauve-souris (insectivores).**

→ L'activité de stockage et d'épandage du digestat n'implique aucune destruction d'espèce ou d'habitat d'espèces Natura 2000.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	65/71
V 1			

4 Mesures de suppression, réduction (R414.23.III CE)

Si le projet présente des incidences significatives potentielles, il doit être assorti de mesures destinées à supprimer ou réduire ces incidences. Ces mesures doivent être étudiées dès la phase de conception du projet.

Des mesures d'accompagnement ou de suivi sont également possibles mais elles doivent être distinguées des mesures de suppression et de réduction.

4.1 Description des mesures

Elles sont destinées à supprimer ou réduire les incidences du projet lui-même.

Exemples :

Bassins de rétention, décantation pour supprimer le risque de rejet d'eau polluée dans le milieu naturel

Maintien ou reconstitution d'un corridor écologique boisé pour réduire les incidences sur le déplacement d'espèces (chiroptères, castor...)

Maintien de vieux arbres pour limiter les incidences sur l'entomofaune (insectes saproxylophages) - démarrage du chantier après la période de reproduction des oiseaux (mars à juin)

Comme démontré dans la partie précédente, le projet n'aura pas d'incidences sur les habitats et espèces Natura 2000.

Par ailleurs, la mise en place des 4 mois de capacité de stockage réglementaire du digestat sur le site de l'unité de méthanisation permettra de réaliser des restitutions au plus près de la période d'épandage, ce qui favorisera **la protection du milieu aquatique.**

4.2 Justification et pertinence des mesures

Notamment, la faisabilité des mesures.

Sur le site de l'unité de méthanisation, un espace de 3 400 m² est dédié au stockage du digestat. A sa sortie du digesteur, le digestat est stocké en tas sur une hauteur d'environ 2 m. Il subit un ressuyage de plusieurs semaines, pendant lesquelles les jus qui s'écoulent du tas sont recueillis et renvoyés dans le process de méthanisation. A l'issue de sa période de stockage, le digestat a été remanipulé, il s'est ressuyé et est stocké en tas sur une hauteur d'environ 2m50. Visuellement, il a l'aspect d'un compost de fumier mature.

Ainsi, le digestat évacué vers les parcelles agricoles est une matière stabilisée, qui a déjà évacué ses jus.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	66/71
V 1			

4.3 Suivi technique et administratif de la mise en œuvre de ces mesures

Protocole du suivi technique mis en œuvre (paramètres étudiés, fréquence, rapports...)

Nature des intervenants et des partenaires

Coût du suivi technique

Suivi administratif et contrôle

Expert écologue désigné pour le suivi de la mise en place des mesures

...

La totalité des matières traitées sur l'unité de méthanisation est soumise à une traçabilité rigoureuse. Le digestat évacué est identifié par un numéro de lot qui permet de retrouver à tout moment la nature et l'origine des matières qui le composent. Les dates de sortie et la destination des matières sont également tracées. L'ensemble est consigné dans un registre de sortie avec le cahier d'épandage des matières.

Ces données sont à disposition de l'inspection des installations classées pendant une durée de dix ans après la sortie du site.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	67/71
V 1			

5 Conclusion

5.1 Synthèse des incidences du projet

La conclusion se fait par habitat et par espèce, mais également de façon globale par rapport à l'intégrité du ou des site(s) Natura 2000.

Il s'agit d'une mise en perspective de la détérioration/perturbation prévisible par rapport à la situation réelle de l'habitat ou de l'espèce au sein du site Natura 2000. Il est important également d'apprécier l'effet sur le maintien de la cohérence du réseau Natura 2000. Malgré les nombreux éléments d'appréciation, l'établissement du caractère "significatif" des incidences relève de l'avis d'expert argumenté.

→ En fonctionnement normal, le projet ne présente aucune incidence sur les Habitats et les espèces des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés.

Le milieu aquatique va tirer deux bénéfices majeurs du projet :

- **La mise en place de 3 400 m² de capacité de stockage du digestat limitant la durée et la quantité de matière stockée au champ**
- **La prise en charge du transport du digestat qui va augmenter la surface réellement épandue en matière organique, réduisant la charge sur les parcelles les plus proches des sièges des exploitations.**

5.2 Conclusion sur la significativité des incidences du projet

Le projet présente-t-il, malgré les mesures de suppression et de réduction prévues, des incidences significatives non réductibles sur l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site ?

→ NON = Absence d'incidence significative

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	68/71
V 1			

6 Procédure dérogatoire (article 6.4 directive Habitats R414.23.IV CE)

« 6.4. Si, en dépit de conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site et en l'absence de solutions alternatives, un plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, l'État membre prend toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence globale de Natura 2000 est protégée. L'État membre informe la Commission des mesures compensatoires adoptées.

Lorsque le site concerné est un site abritant un type d'habitat naturel et/ou une espèce prioritaires, seules peuvent être évoquées des considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ou, après avis de la Commission, à d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur. »

→ La présente étude d'incidence n'est pas concerné par la procédure dérogatoire.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	69/71
V 1			

7 Méthodologie et difficultés rencontrées

7.1 Présentation des méthodes ayant été utilisées pour produire l'évaluation

Equipe de travail, références bibliographiques, consultations de spécialistes, expertises et investigations de terrain (nature des expertises, méthodes employées, dates et conditions de prospection)

Ces éléments sont en effet indispensables pour apprécier à leur juste valeur les informations et les évaluations présentées.

7.1.1 Equipe de travail

Damien Chesné :

Ingénieur agronome diplômé de l'ISAB spécialisé en agriculture durable. Il cumule 8 ans d'expériences sur des projets destinés à développer les énergies renouvelables et accompagner les exploitations agricoles dans la transformation de leurs outils avec notamment la mise en place de nouvelles pratiques associées au développement de projets de diversification durable (méthanisation, agriculture raisonnée, compostage). Ses connaissances techniques et économiques, ainsi que sa connaissance des écosystèmes, permettent de garantir la pertinence de l'analyse systémique du projet avec les composantes de son environnement naturel.

Ses activités portent aussi bien sur l'ingénierie agricole, l'exécution des diagnostics, que la réalisation des synthèses et la sélection des MAEC et actions complémentaires.

Laureline Bes de Berc :

Ingénieur agronome diplômée de VetAgro Sup spécialisée en techniques agricoles. Elle est aujourd'hui la référente pour la réalisation des dossiers ICPE, plans d'épandages, agréments sanitaires et la réalisation de diagnostics agricoles. Elle a réalisé une vingtaine de dossiers pour la mise en œuvre de projets territoriaux nécessitant d'intégrer et de modifier les pratiques agricoles en place.

Son rôle de terrain l'a conduit à réaliser plus de 200 diagnostics visant à définir les principaux axes d'évolution des pratiques agricoles à intégrer aux contraintes environnementales de leur milieu.

7.1.2 Structures animatrices consultées

Les trois structures suivantes ont été consultées afin de formuler un avis sur le projet en tant qu'animateurs des sites Natura 2000 concernés :

- Conservatoire des Espaces Naturels d'Allier : Mme GIRARD, Mme COLLET
- Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne : M. ESNOUF
- Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine : Mme REJONY

Les retours des personnes consultées sont disponibles en **Annexe 12**.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	70/71
V 1			

7.1.3 Bibliographie

- BIOTOPE FAUNE, FLORE ET ENVIRONNEMENT, 2016 – Document d'objectifs des Sites Natura 2000 Rivières de la Montagne Bourbonnaise, Biotope Faune, Flore et Environnement, 164 p.
- GUILLAUME L., SOISSONS A., COURNEZ E., 2013 – Document d'objectifs des Sites Natura 2000 Gîtes à chauves-souris « Contreforts et Montagne Bourbonnaise », Conservatoire des Espaces Naturels d'Allier, 197 p.
- LAUCOIN V., RAMBOURDIN M., COURNEZ E., 2017 – Document d'objectifs des Sites Natura 2000 du Val d'allier 03, Conservatoire des Espaces Naturels d'Allier, 425 p.
- MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT, 2009 – Document d'objectifs du Site Natura 2000 Natura 2000 « Basse Sioule ». Mosaïque Environnement, 304 p.
- MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT, 2011 – Document d'objectifs Natura 2000 « Val d'Allier Saint-Yorre/ Joze. Mosaïque Environnement », 159 p.
- MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT, 2011 – Document d'objectifs Natura 2000 « Zones alluviales de la Confluence Dore-Allier », 253 p.

7.1.4 Webliographie

- <http://inpn.mnhn.fr/>
- <http://www.natura2000.fr/>
- <http://lpo-auvergne.org/>
- <http://cen-auvergne.fr/>
- <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>
- <http://val-allier-03.n2000.fr/>
- <http://val-allier-63.n2000.fr/>
- <http://gites-contreforts-montagne-bourbonnaise.n2000.fr/accueil>
- <http://www.riviere-allier.com/>

7.2 Difficultés techniques et scientifiques rencontrées

Ce paragraphe sera systématiquement intégré au dossier d'évaluation des incidences.

La principale difficulté rencontrée dans cette évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 locaux et les espèces qu'ils abritent a été de différencier l'activité de l'unité de méthanisation de l'activité sur les parcelles d'épandage.

En effet, c'est le site de méthanisation qui est le plus susceptible de générer des potentielles nuisances, et il est situé hors des zones Natura 2000, dans une zone d'activité. Les parcelles d'épandage font quant à elle l'objet d'activités ponctuelles et limitées dans le temps, activités déjà existantes aujourd'hui.

	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha	
Document	Etude d'incidences NATURA 2000	Page	71/71
V 1			

Plan des Annexes

ANNEXE 01 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

ANNEXE 02 : Plan de masse du projet

ANNEXE 03 : Calendrier d'épandage en zones vulnérables nitrates

ANNEXE 04 : Zones d'influence autour du site

ANNEXE 05 : Zone d'influence des parcelles d'épandage

ANNEXE 06 : Présentation des habitats et espèces Natura 2000 du Val d'Allier 03

ANNEXE 07 : Présentation des habitats et espèces Natura 2000 du Val d'Allier Saint-Yorre Joze

ANNEXE 08 : Présentation des habitats et espèces Natura 2000 des Gites à chauves-souris, 'Contreforts et Montagne Bourbonnaise'

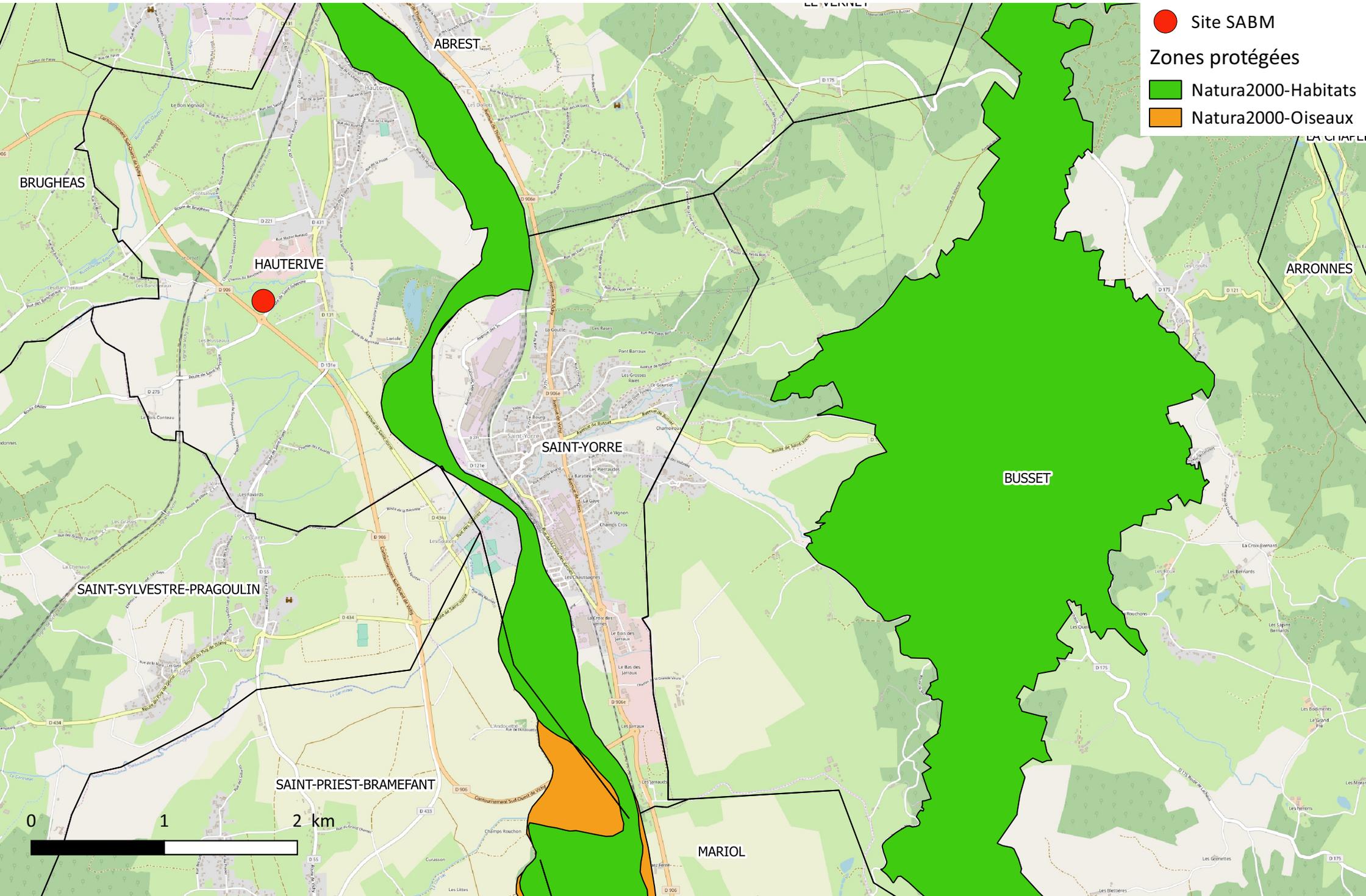
ANNEXE 09 : Présentation des habitats et espèces Natura 2000 des zones alluviales de la confluence Dore-Allier

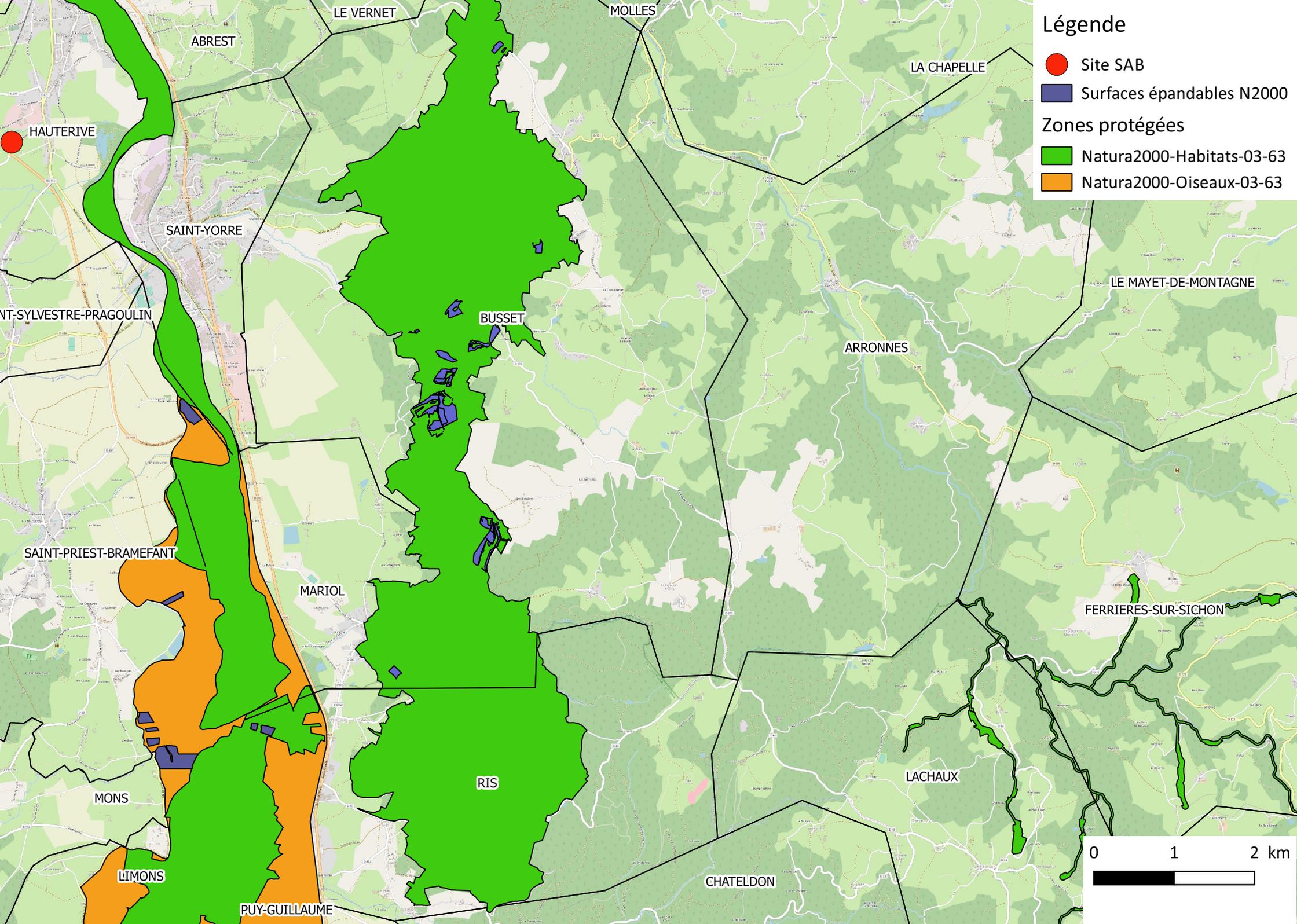
ANNEXE 10 : Présentation des habitats et espèces Natura 2000 des rivières de la Montagne Bourbonnaise

ANNEXE 11 : Présentation des habitats et espèces Natura 2000 de la Basse-Sioule

ANNEXE 12 : Avis des structures animatrices Natura 2000

Annexe 01 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000





Légende

- Site SAB
- Surfaces épanchables N2000
- Zones protégées**
 - Natura2000-Habitats-03-63
 - Natura2000-Oiseaux-03-63

ABREST

LE VERNET

MOLLES

LA CHAPELLE

HAUTERIVE

SAINT-YORRE

BUSSET

ARRONNES

LE MAYET-DE-MONTAGNE

NT-SYLVESTRE-PRAGOULIN

SAINT-PRIEST-BRAMEFANT

MARIOL

FERRIERES-SUR-SICHON

MONS

RIS

LACHAUX

LIMONS

PUY-GUILLAUME

CHATELDON

0 1 2 km

ANNEXE 03 CALENDRIER D'ÉPANDAGE DES FERTILISANTS AZOTÉS

Qui est concerné ?

Tout exploitant ayant un îlot cultural en zone vulnérable.

Périodes d'épandage de fertilisants azotés autorisées ou interdites

Occupation du sol	Type de fertilisants azotés	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Sols non cultivés	Tous types	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Cultures implantées à l'automne ou en fin d'été (autres que colza)	I	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	II	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	III	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Colza implanté à l'automne	I	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	II	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	III	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Cultures implantées au printemps non précédées par une CIPAN ou une culture dérobée ou un couvert végétal en interculture	FCE et CEE (1) (7)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Autres types I	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	II (2)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Cultures implantées au printemps précédées par une CIPAN ou une culture dérobée ou un couvert végétal en interculture	III (3) (8)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	FCE et CEE (1)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Autres types I	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Prairies implantées depuis plus de six mois dont prairies permanentes, luzerne	II (2)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	III (3) (4) (8)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	I	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Autres cultures (pérennes, maraichères et porte-graines)	II (6)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	III	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Tous types	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

■ Epandage autorisé

■ Epandage interdit

■ Epandage autorisé sous conditions : dans les zones de montagne définies au titre de l'article D.113-14 du code rural et de la pêche maritime, l'épandage est interdit jusqu'au 28 février.

■ Epandage interdit de 20 jours avant la destruction de la CIPAN, du couvert végétal en interculture ou la récolte de la dérobée et jusqu'au 15 novembre.

■ Epandage interdit du 1^{er} juillet à 15 jours avant l'implantation de la CIPAN ou de la dérobée et de 20 jours avant la destruction de la CIPAN ou récolte de la dérobée et jusqu'au 15 novembre.

(1) Peuvent également être considérés comme relevant de cette colonne certains effluents relevant d'un plan d'épandage sous réserve que l'effluent brut à épandre ait un C/N \geq 25 et que le comportement du dit effluent vis-à-vis de la libération d'azote ammoniacal issu de sa minéralisation et vis-à-vis de l'azote du sol est telle que l'épandage n'entraîne pas de risque de lixiviation de nitrates.

(2) En présence d'une culture, l'épandage d'effluents peu chargés (=issus d'un traitement d'effluents bruts et ayant une quantité d'azote par m³ inférieure à 0,5 kg) en fertirrigation est autorisé jusqu'au 31 août dans la limite de 50 kg d'azote efficace/an. L'azote efficace est défini comme la somme de l'azote présent dans l'effluent peu chargé sous forme minérale et sous forme organique minéralisable entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

(3) En présence d'une culture irriguée, l'apport de fertilisants azotés de type III est autorisé jusqu'au 15 juillet et, sur maïs irrigué, jusqu'au stade du brunissement des soies du maïs.

(4) Un apport à l'implantation de la culture dérobée est autorisé sous réserve de calcul de la dose prévisionnelle dans les conditions fixées par l'arrêté référentiel de l'équilibre de la fertilisation azotée régional. Les îlots culturaux concernés font ainsi l'objet de deux plans de fumure séparés : l'un pour la culture dérobée et l'autre pour la culture principale. Les apports réalisés sur la dérobée sont enregistrés dans le cahier d'enregistrement de la culture principale.

(5) Cette limite peut être portée à 100 kg d'azote efficace/ha dans le cadre d'un plan d'épandage soumis à autorisation et à étude d'impact ou d'incidence, sous réserve que cette dernière démontre l'innocuité d'une telle pratique et qu'un dispositif de surveillance des teneurs en azote nitrique et ammoniacal des eaux lixiviées dans le périmètre d'épandage soit mis en place.

(6) L'épandage des effluents peu chargés (=issus d'un traitement d'effluents bruts et ayant une quantité d'azote par m³ inférieure à 0,5 kg) est autorisé dans cette période dans la limite de 20 kg d'azote efficace/ha. L'azote efficace est défini comme la somme de l'azote présent dans l'effluent peu chargé sous forme minérale et sous forme organique minéralisable entre le 15 novembre et le 15 janvier.

(7) L'épandage dans le cadre d'un plan d'épandage, de boues de papeteries ayant un C/N supérieur à 30 est autorisé dans ces périodes, sans implantation d'une CIPAN ou d'une culture dérobée, sous réserve que la valeur du rapport C/N n'ait pas été obtenue à la suite de mélange de boues issues de différentes unités de production.

(8) Si la culture implantée est de la betterave ou s'il y a présence de cultures dérobées, l'épandage de fertilisants de type III peut être réalisé à partir du 15 février.

FCE : Fumiers Compacts non susceptibles d'Écoulement

CEE : Compost d'Effluents d'Élevage

Qu'est ce qu'un fertilisant de type I ?

Ce sont les fertilisants azotés à C/N élevé (supérieur à 8) contenant de l'azote organique et une faible proportion d'azote minéral, en particulier les déjections animales avec litière à l'exception des fumiers de volailles (exemples : fumier de ruminants, fumiers porcins et fumiers équin) et certains produits homologués ou normés d'origine organique.

Qu'est ce qu'un fertilisant de type II ?

Ce sont les fertilisants azotés à C/N bas (= inférieur ou égal à 8) contenant de l'azote organique et une proportion d'azote minéral variable, en particulier les fumiers de volailles, les déjections animales sans litière (exemple : lisiers bovin et porcin, lisier de volailles, fientes de volailles), les eaux résiduaires et les effluents peu chargés, les digestats bruts de méthanisation et certains produits homologués ou normés d'origine organique. Certains mélanges de produits organiques associés à des matières carbonées difficilement dégradables (type sciure ou copeaux de bois), malgré un C/N élevé, sont à rattacher au type II.

Qu'est ce qu'un fertilisant de type III ?

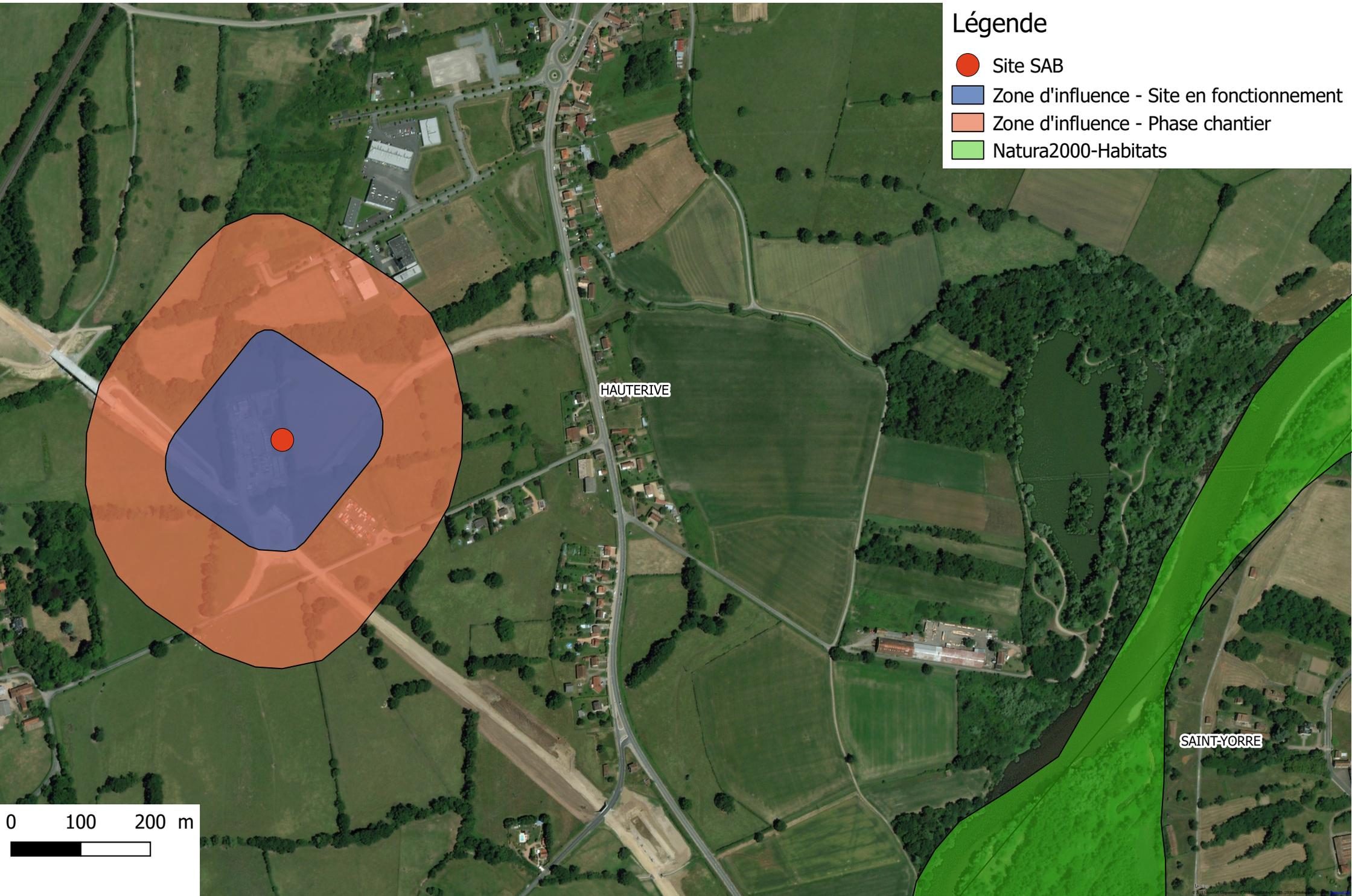
Ce sont les fertilisants azotés minéraux et uréiques de synthèse y compris en fertirrigation.

Quelles doses maximales peut-on épandre sur CIPAN et dérobées ?

La dose limite de fertilisation azotée des **cultures dérobées** est de **70 kg d'azote efficace par ha**⁽⁵⁾.

L'épandage de fertilisants azotés sur les **légumineuses pures utilisées en CIPAN ou couverts végétaux est interdit**. Pour les autres types de couverts, la dose limite de fertilisation azotée des **CIPAN** est de **30 kg d'azote efficace par ha** pour les effluents de type I et II, et elle est de 70 kg d'azote efficace par ha pour les effluents de volailles si les conditions suivantes sont respectées : les cultures intermédiaires sont implantées avant le 1^{er} septembre, pendant trois mois minimum, et ne sont pas des légumineuses (pures ou en mélange), ni des graminées pures.

Annexe 04 : Zones d'influence autour du site de méthanisation



Légende

- Site SAB
- Zone d'influence - Site en fonctionnement
- Zone d'influence - Phase chantier
- Natura2000-Habitats

HAUTERIVE

SAINT-YORRE

0 100 200 m



 V 1	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha
	Etude d'incidences NATURA 2000	

ANNEXE 12 : Avis des structures animatrices Natura 2000

Structure animatrice	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne
Personne contact	M. Samuel ESNOUF
Sites Natura 2000	SIC - Zones alluviales de la confluence Dore-Allier ZPS - Val d'allier Saint Yorre-Joze
Avis formulé	07/02/2019
<p>Bonjour,</p> <p>Suite à votre demande au CEN Auvergne ci-dessous, je vous réponds ici en tant qu'animateur des sites Natura 2000 ZSC « Zones alluviales de la Confluence Dore-Allier » et ZPS « Val d'Allier de Joze à St-Yorre ».</p> <p>J'ai mis en copie ma collègue du CEN Allier animatrice du site Natura 2000 « Contreforts et Montagne bourbonnaise » et donc concernée par les autres parcelles transmises.</p> <p>L'épandage est prévu sur des zones cultivées, et celles-ci ne relèvent pas d'habitats d'intérêt européen. Il n'aura donc pas d'incidences directes sur les habitats naturels des sites Natura 2000 du Val d'Allier et de la Dore. Il n'y a pas non plus d'espèces d'intérêt européen aujourd'hui connues sur ces parcelles cultivées.</p> <p>J'attire toutefois votre attention sur la présence importante de captages d'eau potable dans ce secteur à proximité immédiate de certaines parcelles d'épandage, et notamment la parcelle ZS 03 à Mons qui se trouve très proche du captage de Mons. Je ne saurais juger de l'innocuité ou non de ces digestats épandus mais par prudence je proposerais de supprimer tout ou partie de la surface à épandre sur cette parcelle. De même, sur Ris, les surfaces concernées à l'Est du pont de Ris ne semblent pas des plus pertinentes.</p> <p>Restant à votre écoute pour tout complément.</p> <p>Cordialement.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div> <p>Samuel Esnouf Chargé de mission Rue Léon Versepuy - 63200 Riom Tél. 04 73 63 18 27 Courriel : samuel.esnouf@cen-auvergne.fr</p> </div> </div>	
Mesures prises pour donner suite à l'avis formulé	
<p>Instauration d'une distance de retrait supplémentaire à l'épandage sur la parcelle ZS 03 à Mons (Référence BLA52 dans le plan d'épandage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epandage interdit à moins de 100 m de la zone de captage ; - Aucun épandage de liquide sur la totalité de la parcelle concernée. <p>Retrait du plan d'épandage des deux parcelles situées à l'Est du pont de Ris (Références CHO7.9 et CHO31.1).</p>	

 V 1	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha
	Etude d'incidences NATURA 2000	

Structure animatrice	Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier
Personne contact	Mme Marion GIRARD
Sites Natura 2000	SIC - Gîtes à chauves-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise SIC - Vallée de l'Allier sud
Avis formulé	08/03/2019
<p>Bonjour,</p> <p>Je reviens vers vous après avoir croisé mes collègues travaillant également sur Natura 2000.</p> <p>Nous avons donc confronté la localisation des parcelles concernées par l'épandage avec la cartographie des habitats naturels du site. Vous trouverez en pièce jointe la couche SIG correspondante, qui vous permettra d'identifier les parcelles concernées abritant des habitats d'intérêt communautaire (IC).</p> <p>Au niveau des données naturalistes, nous n'avons rien qui concerne les parcelles hormis ce qui est indiqué dans le Document d'Objectifs (téléchargeable sur le site dédié http://gites-contreforts-montagne-bourbonnaise.n2000.fr/)</p> <p>En outre, le site « Contreforts et Montagne bourbonnaise » étant désigné Natura 2000 vis-à-vis de la présence de nombreuses colonies de chauves-souris, l'ensemble des secteurs concernés par l'épandage correspond également à leurs territoires de chasse. Il conviendra donc d'en tenir compte dans votre évaluation des incidences, notamment au regard des impacts éventuels sur le cortège entomologique des prairies.</p> <p>Pour ce qui est du site Val d'Allier Sud, les parcelles ne sont pas dans le périmètre Natura et nous n'avons donc pas d'éléments à vous fournir à ce titre. En revanche, certaines parcelles étant côté Puy-de-Dôme, il conviendra de contacter le CEN Auvergne, animateur Natura 2000 de la section 63 du val d'Allier.</p> <p>Voilà donc les éléments que nous sommes en mesure de vous fournir concernant les enjeux sur le secteur Natura 2000 concerné par les épandages.</p> <p>A ce stade nous ne pouvons pas formuler d'avis à proprement parler, l'animateur Natura 2000 étant consulté pour cela par les services de l'Etat s'ils le jugent nécessaire.</p> <p>Cordialement,</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: right;"> <p>Marion GIRARD Chargée d'études Maison des Associations - Rue des Ecoles - 03500 Châtel-de-Neuvre Tél : 04.70.42.89.34. / Fax : 04.70.42.27.58 conservatoire.allier@espaces-naturels.fr</p> </div> </div>	
Mesures prises pour donner suite à l'avis formulé	
Retrait des zones identifiées comme habitat d'intérêt communautaire (IC) du plan d'épandage. Etude de l'impact éventuel du digestat sur l'entomofaune des prairies d'épandage.	

 V 1	Projet de méthanisation SUD ALLIER BIOMETHA	Sud Allier Bio Métha
	Etude d'incidences NATURA 2000	

Structure animatrice	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine
Personne contact	Mme Janély REJONY
Sites Natura 2000	SIC - Rivières de la Montagne Bourbonnaise
Avis formulé	11/02/2019
<p>Bonjour,</p> <p>Merci pour ces précisions.</p> <p>Concernant la surface COB89, suite aux inventaires des habitats naturels menés dans le cadre de la démarche Natura 2000 en 2018, c'est un pâturage mésophile non d'intérêt communautaire (Corine Biotopes : 38.11, Eunis : E2.1). Mais la surface en contact est une zone humide et a été inventoriée en tant que Mégaphorbiaie d'intérêt communautaire (Corine Biotopes : 37.1, Eunis : E5.421, Code Natura 2000 : 6430). Cette mégaphorbiaie est en contact direct avec la future zone d'épandage et les écoulements sont dirigés vers cette zone humide.</p> <p>De plus le cours d'eau est à environ 30 m de la zone épandable, ce qui me paraît proche. Quelle distance minimale des cours d'eau a été retenue dans le cadre de l'étude ?</p> <p>Cordialement,</p> <p>--</p> <p>Janély REJONY Chargée de mission Zones humides</p>  <p>Environnement – Tourisme - Patrimoine "Vers un Parc naturel régional"</p>	
Mesures prises pour donner suite à l'avis formulé	
Retrait de la surface de la COB89 évoquée du plan d'épandage Note : Une distance réglementaire de retrait de 35m des cours d'eau a systématiquement été appliquée sur l'ensemble des parcelles du plan d'épandage.	